

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 854****6 octobre 2001****SOMMAIRE**

<b>Algest International S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40980</b>	<b>Lion Interaction, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40990</b>
<b>Algest Réassurance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40980</b>	<b>Luxol Investissement S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40988</b>
<b>Amboise Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40988</b>	<b>Mag Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40988</b>
<b>Asset Life, Sicav, Strassen . . . . .</b>	<b>40992</b>	<b>Menelaus S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40988</b>
<b>Bond Universalis, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40960</b>	<b>Miros Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40985</b>
<b>Bond Universalis, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40981</b>	<b>Pam(L), Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40960</b>
<b>Bric S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40986</b>	<b>Pam(L), Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40981</b>
<b>Capifin S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40991</b>	<b>Panelfund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40981</b>
<b>Chargeurs Réassurances S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40947</b>	<b>Powergen Australia Investments Ltd, S.à r.l., Lu-</b>	
<b>Châtillon S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40945</b>	<b>xembourg . . . . .</b>	<b>40951</b>
<b>Coris Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40985</b>	<b>Punch S.A., Mamer. . . . .</b>	<b>40962</b>
<b>Dentoni International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40987</b>	<b>SEB Invest EuropaGarant . . . . .</b>	<b>40980</b>
<b>Electric Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40991</b>	<b>Sen Mon Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40960</b>
<b>Equity Lock-In Fund. . . . .</b>	<b>40959</b>	<b>Sen Mon Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40981</b>
<b>Falke Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40985</b>	<b>Sicor Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40984</b>
<b>Farid Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40987</b>	<b>Sobelux S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40991</b>
<b>Fim Short Term Fund, Sicav, Luxembourg. . . . .</b>	<b>40985</b>	<b>Sogip S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40959</b>
<b>Focal Point S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40991</b>	<b>Tacoma Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40990</b>
<b>G.I.M.S., General Intermediate Marketing Services</b>		<b>Thomson International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40965</b>
<b>S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>40946</b>	<b>Thomson International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40974</b>
<b>G.I.M.S., General Intermediate Marketing Services</b>		<b>Thomson International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40974</b>
<b>S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>40947</b>	<b>Thomson International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40978</b>
<b>Greenvest S.A., Moutfort . . . . .</b>	<b>40948</b>	<b>Three Arrows S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40981</b>
<b>Heralda S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40989</b>	<b>Uchimata Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40981</b>
<b>Hivesta S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40986</b>	<b>UniEuroStoxx 50 . . . . .</b>	<b>40979</b>
<b>Ingeborg Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40984</b>	<b>UniMoneyMarket . . . . .</b>	<b>40979</b>
<b>Interas S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40987</b>	<b>Usco Industrial Group S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40986</b>
<b>Jorano S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40989</b>	<b>Vinaluc S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40978</b>
<b>Lake Intertrust, Sicav, Luxembourg. . . . .</b>	<b>40992</b>	<b>Vinaluc S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40979</b>
<b>Leska S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40989</b>		

**CHATILLON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 59.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2001.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(18920/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2001.

**G.I.M.S., GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, Société Anonyme,  
(anc. MARKETING FLEET EUROPE S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 74.380.

L'an deux mille un, le vingt avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARKETING FLEET EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 74.380, constituée suivant acte reçu le 15 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388, page 18612 de 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur René Grenier, agent commercial, demeurant à Grez-Doiceau (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cathy Franquignoul, employée privée, demeurant à Grez-Doiceau (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de Luxembourg à Strassen.

2.- Modification de la dénomination de la société en GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, en abrégé G.I.M.S.

3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1724 Luxembourg, 11, Boulevard du Prince Henri à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon et de modifier par conséquent la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, en abrégé G.I.M.S., et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, en abrégé G.I.M.S.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:

- a) Madame Cathy Franquignoul, employée privée, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique);
- b) Monsieur René Grenier, agent commercial, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique); administrateur-délégué;
- c) Monsieur Jean-François Schevenels, administrateur de société, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer, à partir de ce jour, comme:

1) nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur René Grenier, agent commercial, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau (Belgique);
- b) Monsieur Fouad Ghazali, économiste, demeurant à Mamer;
- c) Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur de sociétés, demeurant à B-9302 Gijzegem (Belgique);

2) nouvel administrateur-délégué:

Monsieur René Grenier, prénommé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes actuel, la société VAN CAUTER S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Grenier, H. Janssen, C. Franquignoul, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2001, vol. 129S, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

J. Elvinger.

(30987/250/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

**G.I.M.S., GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, Société Anonyme,  
(anc. MARKETING FLEET EUROPE S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.380.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(30988/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2001.

**CHARGEURS REASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 27.107.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHARGEURS REASSURANCES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch en date du 17 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 67 du 16 mars 1988,

modifié suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 30 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 523 du 13 novembre 1992,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 11 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 516 du 9 octobre 1995,

modifié suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 27.107.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Stiennon, directeur-général, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Thierry Dron, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Valérie Coquille, employée, demeurant à Thionville (France).

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Rapport du Commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve le rapport du Commissaire à la liquidation soumis à l'Assemblée.

*Deuxième résolution**Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur externe de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 40.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Stiennon, T. Dron, V. Coquille, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 129S, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 mai 2001.

P. Decker.

(30004/206/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2001.

**GREENVEST S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendeins, am siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem Unterzeichneten, Notar Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Klaus Pyter, Anlageberater, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

2. Frau Christel Pyter, Bankkauffrau, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**I. Name, Sitz, Zweck und Dauer**

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft luxemburgischem Rechts und führt den Namen GREENVEST S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Moutfort, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Contern verlegt werden. Außerhalb dieser Gemeinde kann er auf Beschluss der Aktionäre an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Anlageberatung, und zwar ausschließlich von Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen der jeweils einschlägigen Gesetze des Großherzogtums Luxemburg bleiben.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**II. Aktienkapital**

**Art. 5.** Das Aktienkapital beträgt vierzigtausend Euro (EUR 40.000) und ist in vierhundert (400) Aktien eingeteilt. Alle Aktien wurden voll eingezahlt.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Berücksichtigung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 6.** Die Aktien lauten auf den Namen. Sie können nicht in Inhaberaktien umgewandelt werden. Über die Aktien wird am Sitz der Gesellschaft ein Register geführt, das die im Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Angaben enthält. Jeder Aktionär kann Einsicht in das Register nehmen.

**Art. 7.** Aktien unter Aktionären können frei übertragen werden.

Die Übertragung der Aktien an Dritte kann nach vorheriger Genehmigung des Verwaltungsrates und unter Beachtung des Vorkaufsrechtes der anderen Aktionäre erfolgen.

### III. Verwaltungsrat

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, die nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

**Art. 10.** Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel 60 des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn aufgeführten Personen übertragen werden, deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung an Ausschüsse, einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden.

Die Übertragung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung.

**Art. 11.** Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die ordentliche Hauptversammlung für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren gewählt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. Die Wiederwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates ist zulässig. Die Hauptversammlung kann die Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden, der die Sitzungen des Verwaltungsrates leitet. Es kann ein stellvertretender Vorsitzender gewählt werden.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch den stellvertretenden Vorsitzenden oder das älteste Mitglied einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm erteilt werden.

In dringenden Fällen kann die Beschlussfassung des Verwaltungsrates auf Veranlassung des Vorsitzenden auch auf schriftlichem, fernschriftlichem oder telefonischem Wege erfolgen.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden unterzeichnet werden.

### IV. Prüfung

**Art. 13.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Buchprüfern, gleichgültig, ob diese an der Gesellschaft beteiligt sind oder nicht. Sie werden durch die Hauptversammlung, die die Dauer ihrer Mandate festlegt, ernannt.

### V. Hauptversammlung der Aktionäre

**Art. 14.** Die Hauptversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Satzungsänderung;
- b) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Buchprüfer sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- c) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- d) Entlastung des Verwaltungsrates und der Buchprüfer;
- e) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 15.** Die ordentliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort jeweils um vierzehn Uhr am zweiten Freitag des Monats April eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Außerordentliche Hauptversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

**Art. 17.** Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muss binnen eines Monats einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat hierzu schriftlich mit Angabe der Tagesordnung auffordern.

Die Einberufung der Hauptversammlung erfolgt durch eingeschriebenen Brief.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung und Fristen verzichten.

Vorsitzender der Hauptversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder bei seiner Verhinderung der stellvertretende Vorsitzende oder ein sonstiger Teilnehmer der Hauptversammlung.

**Art. 18.** Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Hauptversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Hauptversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn nichts anderes verfügen.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Hauptversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

## VI. Rechnungslegung

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines Kalenderjahres.

**Art. 20.** Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinns vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen und auf der Grundlage eines Gewinnverwendungsvorschlags des Verwaltungsrates befindet die Hauptversammlung über die Verwendung des Saldos. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

Der Verwaltungsrat kann Vorschussdividenden unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen ausschütten.

## VII. Auflösung der Gesellschaft

**Art. 21.** Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation von den amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern als Liquidatoren durchgeführt, wenn nicht die Hauptversammlung andere Liquidatoren ernennt. Die Hauptversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

## VIII. Schlussbestimmungen

**Art. 22.** Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, wird auf die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf die Gesetze vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn, betreffend die Handelsgesellschaften, und dreißigsten März neunzehnhundertachtundachtzig, betreffend die Organismen für gemeinsame Anlagen, hingewiesen.

### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2001.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2002 statt.

### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Das Kapital der Gesellschaft wird wie folgt gezeichnet:

1) Herr Klaus Pyter, vorgeannt, dreihundertsechundneunzig Aktien .....	396
2) Frau Christel Pyter, vorgeannt, vier Aktien .....	4
Total: vierhundert Aktien .....	400

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von vierzigtausend Euro (EUR 40.000), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

### Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

### Schätzung des Gesellschaftskapitals

Zum Zwecke der Einregistrierung wird das Kapital auf eine Million sechshundertdreizehntausendfünfhundertsechundneunzig Luxemburger Franken (LUF 1.613.596) geschätzt.

### Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600).

### Außerordentliche Hauptversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen, und fassen, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a. Herr Klaus Pyter, vorgeannt
  - b. Frau Nadine Pyter, Betriebswirtin, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern,
  - c. Herr Andreas Pyter, Betriebswirt, wohnhaft in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2004.

2) Zum Buchprüfer wird ernannt:

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH SC mit Sitz in L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Das Mandat des Buchprüfers endet mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2003.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

4) Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschließlich Änderungen, ermächtigt die Hauptversammlung der Aktionäre den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft einem oder mehreren ihrer Mitglieder, zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Pyter, C. Pyter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 130S, fol. 76, case 9. – Reçu 16.136 francs.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 août 2001.

J. Elvinger.

(50937/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2001.

**POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD, Société à responsabilité limitée.**

Principal establishment and effective place of management: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

In the year two thousand, on the sixth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of members of KINESIS RESOURCE LIMITED, (the «Company»), a company organised under the laws of England & Wales, having its registered office in London, UK, and validly registered at the Register of Companies of England and Wales, under the number 2586965.

The meeting is opened at 6.30 p.m. and is presided over by Eric Isaac, manager, residing in Moutfort.

The meeting elected as scrutineer David Beynon residing in Bishop Stortford, England and as secretary Ms Enid Muirhead, residing in Moutfort.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. That the present extraordinary general meeting was duly convened by notices sent to the member entitled thereto.

The sole member declares to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting and to waive to the extent necessary all notice periods.

II. That the name of the member, the proxy holder of the represented member and the number of its shares, are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxy and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed.

The proxy form of the represented member, after having been initialled ne varietur by the above persons, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that out of 300 shares in issue, all the shares are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items on the agenda.

IV. That the following documents were submitted to the meeting:

(a) A certified copy of the current articles of association of KINESIS RESOURCE LIMITED;

(b) A certified copy of the certificate of incorporation of the Company;

(c) A certified copy of minutes of the meeting of the board of directors of the Company dated 6th December 2000; and

(d) A certified copy of the register of members.

All the above mentioned documents initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

(1) To take note of the transfer of the principal office and place of management («principal établissement») and centre of main interests («centre des intérêts principaux») of the Company from London, United Kingdom, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(2) To approve and confirm the Luxembourg law form of Company of a société à responsabilité limitée.

(3) To adopt new articles of association in the form attached to the proxy.

(4) Approval of the new denomination of the Company and to change its present denomination into POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD.

(5) To confirm the description and consistency of the assets and liabilities of the Company.

(6) To approve the report by the board of directors of the Company relating to the assets of the Company and to authorise the directors of the Company to establish an opening balance sheet in accordance with the value given to the assets.

(7) To determine the first accounting year of the Company following the day of the present deed and which shall begin on the date of the present deed and shall terminate on the 31st December 2000.

(8) To acknowledge the following persons as directors of the Company:

- Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort;
- Jack Groesbeek, manager, residing in Krommenie, Netherlands;
- David Beynon, head of tax for POWERGEN plc, residing in England.

VI. The chairman reports to the meeting that at the board meeting of the Company which was held in London, United Kingdom on 6th December 2000, as referred to in IV.(c) above, the board of the Company resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company KINESIS RESOURCE LIMITED from London to Luxembourg.

This transfer of principal establishment to another country, without prior liquidation of the Company, is authorised and accepted under UK law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company from London, United Kingdom to the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting decides to adopt the Luxembourg form of a Company of a société à responsabilité limitée.

*Third resolution*

The meeting approves the new denomination of the Company and to change its present denomination into POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to amend and to restate the articles of association which will henceforth on read as follows:

**Art. 1. Preliminary**

1.1. The Company is a private company limited by shares (société à responsabilité limitée), named POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD having an indefinite duration and which is governed by these articles and applicable law.

1.2. No regulations which would constitute the Company's articles because of any applicable law shall apply to the Company.

**Art. 2. Registered Office and Principal Place of Business**

2.1. The Company has its registered office in London, England.

2.2. The Company has its principal establishment and effective place of management and the centre of its main interests at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by resolution of the members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

**Art. 3. Single Member**

If at any time and for so long as the Company has a single member, all the provisions of the articles shall (in the absence of any express provision to the contrary) apply with such modification as may be necessary in relation to a company limited by shares with a single member.

**Art. 4. Purpose of the Company**

4.1. The objects for which the Company is established are to carry on business as a general commercial company, including:

(a) to subscribe for, take, purchase, or otherwise acquire, hold, sell, deal with, dispose of, place and underwrite shares, stocks, debentures, debenture stocks, bonds, obligations or securities issued or guaranteed by any other company constituted or carrying on business in any part of the world or issued or guaranteed by any government or authority, municipal, local or otherwise, in any part of the world;

(b) to lend and advance money or give credit on any terms and with or without security to any holding company, subsidiary or fellow subsidiary of the Company, to enter into guarantees, contracts of indemnity and suretyships of all kinds, to secure or guarantee in any manner and upon any terms the payment of any sum of money or the performance of any obligation by any holding company, subsidiary or fellow subsidiary as aforesaid; and

(c) to carry on any trade or business whatsoever, with power to do all such things as are incidental or conducive to the carrying on of any trade or business by it.

**Art. 5. Share capital**

5.1. The Company's share capital is thirty thousand Australian Dollars (AUD 30,000.-), divided into three hundred (300) ordinary shares of one hundred Australian Dollars (AUD 100.-) each.

5.2. The Company may by resolution of the members representing at least three quarters of the Company's issued share capital:

(a) subject to the provisions of applicable law and without prejudice to any rights attached to any existing shares, determine the rights or restrictions of any share to be issued provided that the obligations and duties appertaining to shares may only be increased with the unanimous consent of all members;

(b) increase its share capital by new shares of such amount as the resolution prescribes;

(c) subject to the provisions of applicable law, reduce its share capital, any capital redemption reserve and any share premium account in any way.



**Art. 6. Transfer of shares**

6.1. No member shall transfer his shares to any person, other than another member or members of the Company, unless he has obtained the prior approval of members representing at least three quarters of the Company's issued share capital. If the Company has a sole member, then the sole member may transfer his shares to any person.

**Art. 7. General meetings**

7.1. All general meetings other than annual general meetings shall be called extraordinary general meetings. All general meetings shall be held in the municipality of Luxembourg.

**Art. 8. Proceedings at general meetings**

8.1. No business shall be transacted at any meeting unless a quorum is present. Two persons entitled to vote upon the business to be transacted, each being a member or a proxy for a member or a duly authorised representative of a corporation, or, if the Company only has one member, one such person, shall be a quorum.

8.2. Notice of general meetings shall be provided to all members of the Company and each member of the Company shall be entitled to attend general meetings of the Company.

8.3. Subject to any rights or restrictions attached to any shares, every member shall have one vote for every share of which he is the holder.

8.4. Any member who is entitled to attend and vote at a general meeting may appoint another person (whether a member or not) as his proxy to attend and vote instead of him.

**Art. 9. Directors**

9.1. Subject to article 9.2., the number of directors shall be not less than one but shall not be subject to any maximum in number. A sole director may exercise all the powers and discretions expressed by these articles to be vested in the directors generally. If the number of directors is two or more then such directors shall constitute the board of directors. A director need not also be a member.

9.2. The members shall decide in a general meeting:

- (a) on the appointment of each director of the Company; and
- (b) on the remuneration and other terms and conditions of the appointment of each director.

9.3. Subject to the provisions of applicable law and the articles and to any directions given by resolution of the members representing at least three quarters of the Company's issued share capital, the business of the Company shall be managed by the directors who may exercise all the powers of the Company. No alteration of the articles and no such direction shall invalidate any prior act of the directors which would have been valid if that alteration had not been made or that direction had not been given. The powers given by this article shall not be limited by any special power given to the directors by the articles and a meeting of directors at which a quorum is present may exercise all powers exercisable by the directors.

9.4. The directors may, by power of attorney or otherwise, appoint any person to be the agent of the Company for such purposes and on such conditions as they determine.

9.5. Subject to the provisions of applicable law but without prejudice to any indemnity to which a director may otherwise be entitled, every director or other officer or auditor of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by the court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs of the Company.

**Art. 10. Proceedings of directors**

10.1. Subject to the provisions of these articles, the directors may regulate their proceedings as they think fit. A director may call a meeting of the directors. Notice of a meeting of the directors shall be deemed to be properly given to a director if it is given to him personally or by word of mouth or sent in writing or by telex, facsimile or electronic mail to him at his last known address or any other address given by him to the Company for this purpose.

10.2. Questions arising at a meeting shall be decided by a majority of votes.

10.3. The quorum for the transaction of the business of the directors may be fixed by the directors and unless so fixed at any other number shall be two, except when there is only one director. If there is only one director, he may exercise all the powers and discretions conferred on directors by these articles.

10.4. All meetings of the directors shall be held in the municipality of Luxembourg.

10.5. Without prejudice to his obligations of disclosure under applicable law and the articles, a director may vote at any meeting of the directors or of a committee of the directors on, and be counted in the quorum present at a meeting in relation to, any resolution concerning a transaction or arrangement with the Company or in which the Company is interested, or concerning any other matter in which the Company is interested, notwithstanding that he is interested in that transaction, arrangement or matter or has in relation to it a duty which conflicts or may conflict with the interests of the Company.

**Art. 11. Accounts**

11.1. The Company's financial year shall be the calendar year and, accordingly, the Company's accounting reference date shall be 31st December.

11.2. The directors of the Company shall prepare for each financial year of the Company:

- (a) a balance sheet as at the last day of the financial year; and
- (b) a profit and loss account.

11.2. A copy of the Company's annual accounts shall be sent to every member and every person who is entitled to receive notice of general meetings, not less than 21 days before the general meeting at which the resolution to approve

the annual accounts is to be taken. The members shall also be entitled to inspect the Company's annual accounts at its registered office.

11.3. The Company shall, at each general meeting at which accounts are laid, appoint an auditor or auditors to hold office from the conclusion of that meeting until the conclusion of the next general meeting at which accounts are laid.

**Art. 12. Dividends**

12.1. Subject to the provisions of applicable law, the Company may declare dividends (including interim dividends) in accordance with the respective rights of the members, but no dividend shall exceed the amount recommended by the directors.

12.2. A general meeting declaring a dividend may, upon the recommendation of the directors, direct that it shall be satisfied wholly or partly by the distribution of distributable assets.

**Art. 13. Profits and Reserves**

13.1. The directors shall place an amount up to 5 % of the distributable profits of the Company in respect of any year in a designated reserve account of the Company, provided that the aggregate amount standing to the credit of this reserve account shall not exceed the amount which is 10% of the Company's aggregate issued share capital for the time being and shall not be distributable.

**Art. 14. Winding up**

14.1. If the Company is wound up, the liquidator may, with the sanction of an extraordinary resolution of the Company and any other sanction required by applicable law, divide among the members in specie the whole or any part of the assets of the Company and may, for that purpose, value any assets and determine how the division shall be carried out as between the members or different classes of members. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the members as he with the like sanction determines, but no member shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

*Fifth resolution*

The meeting records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from the balance sheet as at 5th December 2000 which constitutes an appendix to the report mentioned hereafter.

*Sixth resolution*

The consistency of the assets and liabilities stated above have been described and confirmed in a report prepared by the board of directors of the Company dated 5th December 2000 to which the certified balance sheet of the Company as at 5th December 2000 is attached and which conclusion reads as follows:

*«Conclusion:*

It results from the above that:

1. The assets, liabilities and the exceeding assets over the liabilities as at 5th December 2000 and the valuation rules, are referred to on the attached balance sheet;
2. There are no events which would render such valuation as of the date hereof different;
3. The valuation rules are appropriate as regards to the circumstances;
4. The net assets as of the date hereof of the Company correspond, at least, to the 300 shares in issue with a value of 100.- Australian dollars each.»

A copy of this report, signed *ne varietur* by the above parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The meeting authorises the directors to establish the opening statement of accounts according to the assets valuation.

*Seventh resolution*

The meeting decides to fix the Luxembourg address of the Company at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Eighth resolution*

The meeting acknowledged that the accounting year shall begin on the date of the present deed and shall terminate on the 31st December 2000.

*Ninth resolution*

The meeting acknowledged the following persons as directors of the Company:

- Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort, Luxembourg;
- Jack Groesbeek, manager, residing in Krommenie, Netherlands;
- David Beynon, head of tax for POWERGEN plc, residing in Bishop Stortford, England.

*Subscriptions*

The meeting notes that all the shares of the Company are owned by POWERGEN UK Plc, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 2366970, whose registered office is at 53 New Broad Street, London EC2M 1SL.

*Expenses*

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately sixty thousand Luxembourg francs.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de KINESIS RESOURCE LIMITED (la «Société»), une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres, Angleterre, valablement enregistrée au Register of Companies of England and Wales sous le numéro 2586965.

L'assemblée est ouverte à 18.30 h et est présidée par Eric Isaac, demeurant à Moutfort.

Il fut désigné comme scrutateur David Beynon, demeurant à Bishop Stortford, Angleterre, et comme secrétaire Mme Enid Muirhead demeurant à Moutfort.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Que la présente assemblée extraordinaire a été dûment convoquée par des convocations envoyées à tous les associés y ayant droit.

Le seul associé déclare ayant eu pleine connaissance préalable à l'assemblée de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce dans la mesure nécessaire aux périodes d'envoi des convocations.

II. Que le nom de l'associé, celui du mandataire de la société représentée et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y resteront annexés pour être soumis avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes prémentionnées restera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cents (300) parts sociales émises, toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- a) Une copie certifiée conforme des statuts actuels de KINESIS RESOURCE LIMITED;
- b) Une copie certifiée conforme du certificat de constitution de la Société;
- c) Une copie certifiée conforme du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 6 décembre 2000; et
- d) Une copie certifiée conforme du registre des associés.

Les documents prémentionnés après avoir été paraphés ne varietur par les personnes désignées ci-dessus et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de la société est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. De prendre acte du transfert du principal établissement et du centre des intérêts principaux de la Société de Londres, Grande-Bretagne, vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. D'approuver et de confirmer la forme luxembourgeoise de la Société comme celle de la société à responsabilité limitée.

3. D'adopter de nouveaux statuts dans la forme annexée à la procuration.

4. D'approuver la nouvelle dénomination de la Société et de changer la dénomination actuelle en POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD.

5. De confirmer la description et la consistance des avoirs de la Société.

6. D'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société se prononçant sur les avoirs de la Société et d'autoriser les gérants de la Société d'établir un bilan d'ouverture en conformité avec la valeur attribuée aux avoirs.

7. De déterminer le premier exercice comptable de la Société qui suit les présentes qui commence le 6 décembre 2000 et se terminera le 31 décembre 2000.

8. De confirmer les personnes suivantes comme gérants de la Société:

- Eric Isaac, gérant résident de groupe, demeurant à Moutfort;
- Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Krommenie, Pays-Bas;
- David Beynon, directeur du département fiscal de POWERGEN Plc, demeurant en Angleterre.

VI. Le président de l'assemblée rapporte à l'assemblée que lors du conseil de gérance tenu à Londres, Grande-Bretagne, le 6 décembre 2000, tel que mentionné sous IV.(c), le conseil de gérance de la Société a décidé, en vue de renforcer la capacité de la Société de continuer de manière efficace ses activités de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société KINESIS RESOURCE LIMITED de Londres vers le Luxembourg.

Ce transfert du principal établissement vers un autre pays, sans liquidation préalable de la Société, est autorisé et accepté par le droit anglais.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société de Londres, Grande-Bretagne, vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée approuve la nouvelle dénomination de la Société et change sa dénomination actuelle en POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société qui prennent dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Préliminaire**

1.1. La Société est une société à responsabilité limitée dénommée POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LTD ayant une durée illimitée et qui est régie par les présents statuts et la loi applicable.

1.2. Aucune règle supplétive qui s'appliquerait aux statuts de la Société de par la loi applicable ne s'appliquera à la Société.

**Art. 2. Siège social et principal établissement**

2.1. Le siège social de la Société est situé à Londres, Angleterre.

2.2. Le principal établissement de la Société ainsi que son lieu effectif d'administration et le centre de ses intérêts principaux sont situés au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg. Le principal établissement peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Associé unique**

Si à un moment quelconque et aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, toutes les dispositions des statuts sont applicables (en l'absence de dispositions contraires expresses), avec les modifications qui peuvent s'avérer nécessaires en relation avec une société unipersonnelle.

**Art. 4. Objet de la Société**

4.1. L'objet pour lequel la Société a été constitué est de faire le commerce en tant que société commerciale générale, comprenant, entre autres:

a) de souscrire, de prendre, d'acheter ou d'acquérir de toute autre manière, de détenir, vendre, de négocier, de disposer de, de placer et souscrire des actions, parts, obligations, obligations convertibles ou titres émis ou garantis par toute autre société constituée ou faisant le commerce dans tout endroit du monde ou émis ou garantis par un gouvernement, ou une autorité, municipale, locale ou autre, dans tout endroit du monde;

b) de prêter, ou d'avancer des fonds ou faire des crédits selon toutes conditions, avec ou sans garantie à toute société holding, filiale ou affiliée de la Société, de donner des garanties, de conclure des contrats d'indemnisation et de garanties de toute nature et de garantir de toute manière que ce soit, le paiement de sommes d'argent ou l'exécution d'obligations par toute société holding, filiale ou affiliée de la Société tel que décrit ci-dessus; et

(c) de conclure des transactions ou d'exercer un commerce avec pouvoir de faire toute chose accessoire ou utile dans l'exercice de la transaction ou du commerce par la Société.

**Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social de la Société est de trente mille dollars d'Australie (AUD 30.000,-) subdivisé en trois cents (300) parts ordinaires d'une valeur nominale de cents dollars d'Australie (AUD 100,-) chacune.

5.2. La Société peut en vertu d'une résolution des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société:

a) sous réserve des dispositions légales applicables et sans préjudice des droits quelconques attachés à des parts émises, déterminer les droits et restrictions des parts à être émises, à condition que les obligations attachées aux parts ne peuvent être augmentées qu'avec l'accord unanime de tous les associés;

b) augmenter le capital social par l'émission de nouvelles parts d'un montant que la résolution déterminera;

c) sous réserve des dispositions légales applicables, réduire d'une quelconque manière le capital social, toute réserve constituée en vue de réduire le capital et tout compte prime d'émission de quelque manière que ce soit.

**Art. 6. Transfert de parts**

6.1. Aucun associé ne peut transférer ses parts à des non associés sans avoir obtenu l'autorisation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Si la Société n'a qu'un seul associé, l'associé unique peut céder ses parts librement.

**Art. 7. Assemblées générales**

Toutes les assemblées générales autres que les assemblées générales annuelles sont appelées assemblées générales extraordinaires. Toutes les assemblées générales se tiennent dans la commune de Luxembourg.

**Art. 8. Procédures des assemblées générales**

8.1. Aucune résolution ne peut être prise à une quelconque assemblée si le quorum n'est pas présent. Deux personnes ayant pouvoir de voter les résolutions proposées, toutes les deux étant soit un associé, soit un mandataire d'un associé ou un représentant d'une personne morale dûment autorisé, ou, si la Société n'a qu'un seul associé, une de ces personnes, constitue le quorum.

8.2. Des convocations aux assemblées générales sont envoyées à tous les associés de la Société et tout associé de la Société a le droit d'assister aux assemblées générales de la Société.

8.3. Sous réserve des droits ou restrictions attachés à des parts, tout associé a droit à une voix pour chaque part dont il est le détenteur.

8.4. Tout associé qui est autorisé à participer et à voter à une assemblée générale peut déléguer une autre personne (associé ou non) comme son représentant afin que ce dernier assiste et vote en lieu et place du premier.

#### **Art. 9. Gérants**

9.1. Sous réserve de l'article 9.2., les gérants sont au moins au nombre de un mais il n'y a pas de maximum. Un gérant unique peut exercer tous les pouvoirs dont est investi en vertu des présents statuts la gérance. Si les gérants sont au nombre de deux au moins ces gérants constituent le conseil de gérance. Un gérant peut ne pas être associé.

9.2. Les associés décident en assemblée générale:

- sur la nomination de chaque gérant de la Société; et
- de la rémunération et autres conditions de nomination de chaque gérant.

9.3. Sous réserve des dispositions légales applicables et des statuts et de toute décision prise en vertu d'une résolution réunissant au moins trois quarts du capital social de la Société, la Société est gérée par les gérants qui exercent tous les pouvoirs de la Société. Aucune modification des statuts et aucune décision ne peut invalider un acte pris antérieurement par des gérants qui aurait été valable s'il n'avait pas été procédé à une telle modification ou si une telle décision n'avait pas été prise. Les pouvoirs donnés en vertu de cet article ne sont pas limités par un mandat spécial donné aux gérants par les statuts et une assemblée des gérants lors duquel le quorum est présent peut exercer tous les pouvoirs dévolus aux gérants.

9.4. Les gérants peuvent, en vertu d'une procuration ou autrement, nommer toute personne comme agent de la Société, pour les tâches et aux conditions qu'ils déterminent.

9.5. Sous réserve des dispositions légales applicables, mais sans préjudice d'une quelconque indemnité à laquelle le gérant aurait autrement droit, tout gérant ou autre employé ou commissaire de la Société est indemnisé sur les avoirs de la Société contre toute dépense qu'il a exposée dans le cadre de sa défense dans des poursuites, qu'elles soient civiles ou pénales, dans lequel un jugement est intervenu en sa faveur ou qui l'acquitte ou en relation avec des jugements qui le déchargent de sa responsabilité pour négligence, faute, manque à ses devoirs ou abus de confiance en relation avec les affaires de la Société.

#### **Art. 10. Procédures des réunions du conseil**

10.1. Sous réserve des dispositions des présents statuts, les gérants peuvent déterminer de manière discrétionnaire les procédures de leurs réunions. Un gérant peut convoquer une réunion des gérants. Avis écrit pour une telle réunion est réputé valablement donné à un gérant s'il lui est remis personnellement ou oralement ou envoyé à lui par écrit ou par télex, facsimile ou voie électronique à la dernière adresse connue, ou toute autre adresse qu'il a transmise à cet effet à la Société.

10.2. Les résolutions lors d'une réunion sont prises à la majorité des voix.

10.3. Le quorum pour la prise de décision peut être déterminé par les gérants et à moins qu'il ne soit fixé autrement, est égal à deux, sauf s'il n'y a qu'un seul gérant. S'il n'y a qu'un seul gérant, il peut exercer tous les pouvoirs dont sont investis les gérants en vertu des présents statuts.

10.4. Toutes les réunions des gérants se tiennent à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

10.5. Sans préjudice de ses obligations de communication en vertu des lois applicables et des statuts, un gérant peut voter à toute réunion des gérants ou à un comité des gérants et il est pris en compte pour le calcul du quorum d'un conseil relatif à une résolution concernant une transaction ou un arrangement avec la Société dans lequel la Société a un intérêt, ou relatif à toute autre affaire dans laquelle la Société a un intérêt, nonobstant qu'il soit intéressé à la transaction, l'arrangement ou l'affaire ou a en relation avec il/elle un devoir qui entre en conflit, ou qui est susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts de la Société.

#### **Art. 11. Comptes**

11.1. L'exercice social de la Société est l'année civile et la date comptable de référence sera le 31 décembre.

11.2. Les gérants préparent pour chaque année sociale de la Société:

- un bilan daté au dernier jour de l'exercice social; et
- un compte pertes et profits.

11.2. Copie des comptes annuels de la Société sont envoyés à chaque associé et chaque personne autorisée à recevoir une convocation aux assemblées générales, au moins 21 jours avant l'assemblée générale à laquelle la résolution d'approuver les comptes annuels sera prise. Les associés sont également autorisés à prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société.

11.3. La Société désigne lors de chaque assemblée générale à laquelle des comptes sont soumis pour approbation un commissaire ou des commissaires pour une période commençant le jour de ladite assemblée et se terminant lors de la fin de la prochaine assemblée générale à laquelle des comptes sont soumis pour approbation.

#### **Art. 12. Dividendes**

12.1. Sous réserve des dispositions légales applicables, la Société peut déclarer des dividendes (y compris des dividendes intérimaires) conformément aux droits respectifs des associés, mais aucun dividende n'excédera le montant recommandé par les gérants.

12.2. Une assemblée générale qui décide la distribution d'un dividende peut, sur recommandation des gérants, donner instruction à ce que le dividende soit payé en totalité ou en partie par la distribution d'avoirs distribuables.

**Art. 13. Profits et pertes**

13.1 Les gérants affectent un montant qui ne peut excéder cinq pour cent des profits distribuables de la Société en relation avec une année à un compte de réserve de la Société, à condition que le montant total de ce compte de réserve n'excède pas le montant de dix pour cent du capital social de la Société et ne sera pas distribuable.

**Art. 14. Dissolution**

14.1. En cas de liquidation de la Société, le liquidateur peut, avec l'approbation d'une résolution extraordinaire de la Société et toute autre approbation requise par la loi applicable, diviser entre les associés en nature la totalité ou une quelconque partie des avoirs de la Société et peut à cette fin évaluer tout avoir et déterminer les modalités de la division entre les associés ou différentes classes d'associés. Le liquidateur peut avec la même approbation, confier tout ou partie des avoirs à un trustee au profit des associés qu'il déterminera avec la même approbation, mais aucun associé ne sera obligé d'accepter des avoirs grevés d'obligations.

*Cinquième résolution*

L'assemblée note que la description et la consistance des avoirs de la Société résulte d'un bilan en date du 5 décembre 2000, bilan qui restera annexé au rapport mentionné ci-après.

*Sixième résolution*

La consistance des avoirs de la Société a été décrite et confirmée dans un rapport par le conseil de gérance de la Société en date du 5 décembre 2000 auquel est annexé le bilan certifié de la Société et dont la conclusion a la teneur suivante:

*«Conclusion:*

Il résulte de ce qui précède que:

1. Les actifs, passifs et l'excédent des avoirs sur les engagements au 5 décembre 2000 ainsi que les méthodes d'évaluation sont décrits dans le bilan annexé;
2. Il n'y a pas d'événements qui rendraient cette évaluation à la date des présentes différente;
3. Les règles d'évaluation sont appropriées compte tenu des circonstances;
4. Les avoirs nets à la date des présentes de la Société correspondent au moins aux 300 actions en émission avec une valeur de 100,- AUD chacune.»

Copie de ce rapport, signé ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement avec lui.

L'assemblée autorise les gérants d'ouvrir le bilan suivant l'évaluation des avoirs.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse luxembourgeoise de la Société au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Luxembourg.

*Huitième résolution*

L'assemblée note que le premier exercice comptable commence le 6 décembre 2000 et se termine le 31 décembre 2000.

*Neuvième résolution*

L'assemblée confirme les personnes suivantes comme gérants de la Société.

- Eric Isaac, gérant résident du groupe, demeurant à Moutfort, Luxembourg;
- Jack Groesbeek, manager, demeurant à Krommenie, Pays-Bas;
- David Beynon, directeur du département fiscal de POWERGEN Plc, demeurant à Bishop Stortford, Angleterre.

*Souscription*

L'assemblée note que toutes les parts de la Société sont détenues par POWERGEN UK Plc, une société de droit anglais, enregistrée sous le numéro 2366970 avec siège social à 53 New Broad Street, Londres, EC2 1SL.

*Dépenses*

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évaluées à soixante mille francs luxembourgeois.

Fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: E. Isaac, D. Beynon, E. Muirhead, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2001.

J. Elvinger.

(18263/211/474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2001.

**SOGIP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.450.

L'an deux mille un, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGIP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67.450, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 5342.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jorge Fernandes, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Becker, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pedro Casquinho, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Diminution du capital social à EUR 24.792.

2. Modification de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 350.208,- (trois cent cinquante mille deux cent huit euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) à EUR 24.792,- (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-douze euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction de la valeur de chaque action en la ramenant à EUR 6,6112 (six virgule six mille cent douze euros) par action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois - premier alinéa - des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 24.792,-), représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions de six virgule six mille cent douze (EUR 6,6112) Euro chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Fernandes, S. Becker, P. Casquinho, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2001, vol. 9CS, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

J. Elvinger.

(54697/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

**EQUITY LOCK-IN FUND, Fonds Commun de Placement.**

*Notice of liquidation*

The Management Regulations of EQUITY LOCK-IN FUND (the «Fund») provide that the Fund is established for a period expiring on the close of business in Luxembourg on 28th September, 2001. The Management Company will proceed to the liquidation of the Fund in accordance with Luxembourg laws and regulations.

A further notice will be published upon the closure of the liquidation.

*On behalf of the Board of Directors of*

**WARBURG DILLON READ FUND MANAGEMENT COMPANY S.A**

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 558, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60712/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2001.

**PAM(L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.128.

**BOND UNIVERSALIS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.223.

**SEN MON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.545.

L'an deux mille un, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. Mme Florence Pilotaz, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 14, boulevard Royal, en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable dénommée PAM(L), avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 27.128,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 1987, publié au Mémorial C 1988, page 1942, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le même notaire en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial C 2001, page 28061.

Mme Florence Pilotaz, préqualifiée, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 5 septembre 2001,

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part, et:

2. Mme Florence Pilotaz, préqualifiée,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable dénommée BOND UNIVERSALIS, avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 22.223,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 6 décembre 1984, publié au Mémorial C 1984, page 16528, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le même notaire le 23 novembre 1999, publié au Mémorial C 2000, page 5301.

Mme Florence Pilotaz, préqualifiée, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 5 septembre 2001.

3. Mme Florence Pilotaz, préqualifiée,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable dénommée SEN MON FUND, avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 24.545,

transformée en SICAV par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1990, publié au Mémorial C 1990, page 22994, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le même notaire en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C 1999, page 12657.

Mme Florence Pilotaz, préqualifiée, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 5 septembre 2001.

Les sociétés sub 2 et 3 sont dénommées ci-après «les sociétés absorbées», d'autre part.

Une copie des procès-verbaux des conseils d'administration reste annexée aux présentes.

Lesquelles sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord les conseils d'administrations de PAM (L), BOND UNIVERSALIS et SEN MON FUND, afin de réaliser la fusion entre les trois Sociétés; lequel projet de fusion est conçu comme suit:

**I<sup>er</sup>. Désignation des Sociétés qui fusionnent**

BOND UNIVERSALIS est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, soumise à la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif et ayant son siège 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

SEN MON FOND est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, soumise à la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif et ayant son siège 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

PAM (L) est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, soumise à la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les Organismes de Placement Collectif et ayant son siège 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

**II. Structure des Sociétés avant la fusion**

Les compartiments de PAM (L) sont établis sous les dénominations suivantes:

- PAM (L) LIQUIDITY USD
- PAM (L) LIQUIDITY EUR
- PAM (L) BONDS EUR QUALITY
- PAM (L) BONDS EUR MEDIUM
- PAM (L) BONDS EUR REVOLVING 1
- PAM (L) BONDS EUR REVOLVING 2



Chaque compartiment prévoit la possibilité d'émettre deux classes d'actions: actions de distribution (actions de classe A) et actions de capitalisation (actions de classe B).

Les compartiments de BOND UNIVERSALIS sont établis sous les dénominations suivantes:

- BOND UNIVERSALIS CLASSIC
- BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD

Chaque compartiment prévoit la possibilité d'émettre quatre classes d'actions: actions de distribution (actions de classe A), actions de capitalisation (actions de classe B), actions de distribution qui se distinguent des actions de classe A par le fait que le risque devise hors euro est réduit par une politique active de couverture du risque de change par rapport à l'euro (actions de classe C) et actions de capitalisation qui se distinguent des actions de classe B par le fait que le risque devise hors euro est réduit par une politique active de couverture du risque de change par rapport à l'euro (actions de classe D).

Les compartiments de SEN MON FUND sont établis sous les dénominations suivantes:

- SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH
- SEN MON FUND-GROWASIA

### III. Structure de la Société absorbante après l'absorption

Les actions des compartiments BOND UNIVERSALIS CLASSIC, BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH et SEN MON FUND-GROWASIA seront annulées à la suite de la réalisation de la fusion par absorption par PAM (L), et plus précisément par ses compartiments PAM (L) BONDS UNIVERSALIS, respectivement PAM (L) BONDS HIGHER YIELD, respectivement PAM (L) EQUITIES JAPAN et respectivement PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH qui deviendront ainsi opérationnels.

PAM (L) aura à la Date d'Effet telle que définie ci-après dix compartiments ayant les dénominations suivantes:

- PAM (L) LIQUIDITY USD
- PAM (L) LIQUIDITY EUR
- PAM (L) BONDS EUR QUALITY
- PAM (L) BONDS EUR MEDIUM
- PAM (L) BONDS EUR REVOLVING 1
- PAM (L) BONDS EUR REVOLVING 2
- PAM (L) BONDS UNIVERSALIS
- PAM (L) BONDS HIGHER YIELD
- PAM (L) EQUITIES JAPAN
- PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH

### IV. Parité d'échange et transfert des avoirs des sociétés absorbées

Les avoirs des compartiments BOND UNIVERSALIS CLASSIC, BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH, SEN MON FUND-GROWASIA seront transférés aux compartiments PAM (L) BONDS UNIVERSALIS, respectivement PAM (L) BONDS HIGHER YIELD, respectivement PAM (L) EQUITIES JAPAN et respectivement PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH en échange d'actions de ces compartiments.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A, de la classe B, de la classe C et de la classe D du compartiment BOND UNIVERSALIS CLASSIC est de une action nouvelle libellée en EUR de la classe d'action correspondante dans le compartiment PAM (L) BONDS UNIVERSALIS pour une action dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A, de la classe B, de la classe C et de la classe D du compartiment BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD est de une action nouvelle libellée en EUR de la classe d'action correspondante dans le compartiment PAM (L) BONDS HIGHER YIELD pour une action dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions du compartiment SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH est de une action nouvelle libellée en EUR dans le compartiment PAM (L) EQUITIES JAPAN pour une action dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions du compartiment SEN MON FUND-GROWASIA est de une action nouvelle libellée en EUR dans le compartiment PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH pour une action dans l'ancien compartiment.

### V. Divers

La date d'effet de la clôture est fixée au 11 décembre 2001, (ci-après la «Date d'Effet») date à laquelle la fusion deviendra effective.

Suite à la fusion, les actions des compartiments BOND UNIVERSALIS CLASSIC, BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH, SEN MON FUND-GROWASIA seront annulées. Après la fusion, les détenteurs de certificats représentatifs d'actions de BOND UNIVERSALIS CLASSIC, BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH, SEN MON FUND-GROWASIA devront déposer leurs certificats représentatifs d'actions à la BANQUE DE LUXEMBOURG, Luxembourg ou à PETERCAM S.A., B-1000 Bruxelles pour être échangés.

A la Date d'Effet tous les avoirs des compartiments BOND UNIVERSALIS CLASSIC, BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH, SEN MON FUND-GROWASIA seront censés être transférés à PAM(L) pour compte des compartiments PAM (L) BONDS UNIVERSALIS, respectivement PAM (L) BONDS HIGHER YIELD, respectivement PAM (L) EQUITIES JAPAN et respectivement PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires des sociétés absorbées sera convoquée pour délibérer sur le projet de fusion et afin de l'approuver. A moins que un ou plusieurs actionnaires de PAM (L) disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit de PAM (L) ne le demandent, la fusion pourra être réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PAM (L).

Tout actionnaire a le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents énumérés à l'article 267 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

Du 6 octobre 2001 jusqu'au 6 novembre 2001, les actionnaires des compartiments BOND UNIVERSALIS CLASSIC, BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH, SEN MON FUND-GROWASIA pourront demander le remboursement de leurs actions sans application d'un droit de sortie.

Ce projet de fusion a été approuvé par les conseils d'administration de BOND UNIVERSALIS, SEN MON FUND et PAM (L) à la date du 5 septembre 2001 suivant procès-verbaux ci-joints.

Les actions de la société absorbante nouvellement émises à la suite de la fusion bénéficieront des mêmes droits que les actions existantes (actions de distribution/actions de capitalisation) et participeront à ce titre aux bénéfices à partir du 11 décembre 2001.

La fusion sera du point de vue comptable considérée comme accomplie le 11 décembre 2001; à partir de cette date, les opérations seront accomplies pour le compte de la société absorbante.

Aucun actionnaire des sociétés absorbées ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions ne sera émis.

A l'exception d'une rémunération normale due à (aux) l'expert(s) indépendant(s) et au(x) réviseur(s) d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants, ni aux membres des Conseils d'Administration et réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

#### *Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire certifie la légalité du projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la comparante et interprétation lui donnée en langue française, la comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Pilotaz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 131S, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2001.

J. Delvaux.

(60853/208/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2001.

### **PUNCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

#### STATUTS

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) JESSY FINANCIAL S.A., une société établie et avec siège social au 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer, ici représentée par Monsieur Christian Smal, administrateur de sociétés, demeurant à Nice, France, en vertu d'un mandat général donné à Niue, le 11 mai 2000,

2) DELHI HOLDING S.A., une société établie et avec siège social au 1, rue des Maximins, L-8247 Mamer, ici représentée par Monsieur Christian Smal, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Mamer, le 5 mars 2001.

Lesquels mandat général et procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PUNCH S.A.

Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- a) La conception publicitaire pour tous types d'annonceurs.
- b) La promotion, l'organisation et la gestion de campagnes publicitaires et d'événements promotionnels.
- c) Le «merchandising» lié à l'organisation publicitaire et promotionnelle.
- d) Les études de marché, de faisabilité, liées aux campagnes publicitaires.

La Société peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle peut encore s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) JESSY FINANCIAL S.A., préqualifiée, six cent vingt actions .....	620
2) DELHI HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt actions .....	620
Total: mille deux cent quarante actions .....	1.240

Toutes les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 25% de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée Constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Jean-Patrick Smal, publicitaire, demeurant à B-1170 Bruxelles, 1, rue du Concours, Belgique,
  - b) Mademoiselle Sandrine Smal, indépendante, demeurant à B-1150 Bruxelles, 192, rue Kelle, et
  - c) Monsieur Christian Smal, administrateur de sociétés, demeurant à F-06300 Nice, 31-33, boulevard M. Maeterlinck.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La Fiduciaire GALLO & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à L-8274 Mamer, 1, rue des Maximins.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la Société est fixé à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s), qui chacun, par sa seule signature, peut engager valablement la Société.

*Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention au mandataire des comparantes au fait que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le mandataire des comparantes reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Smal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2001, vol. 8CS, fol. 58, case 9. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2001.

A. Schwachtgen.

(18853/230/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2001.

**THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.011.

In the year two thousand one, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 79.011), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17th of November 2000, not yet published in the Mémorial. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 15th, 2000, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Jacques Loesch, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Isabelle Nickels, employee, residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor Dalrymple, company executive, residing in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To resolve that the Corporation's capital may be divided into three classes of shares, namely Non-Voting Preference Shares, Voting Preference Shares and Ordinary Shares.

2. To define the rights and privileges respectively attaching to these three classes of shares.

To accordingly add to the Corporation's Articles of Incorporation an additional article numbered 5, to renumber the existing article 5 to 5a and to amend articles 5a, 7, 8 and 16.

3. To transact any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves that the Corporation's capital may be divided into three classes of shares, namely Non-Voting Preference Shares, Voting Preference Shares and Ordinary Shares.

*Second resolution*

The general meeting resolves to define the rights and privileges respectively attaching to these three classes of shares and, to that effect, to amend the Corporation's Articles of Incorporation as follows:

Art. 5: an additional article, numbered 5, is added to the present Articles of Incorporation of the Corporation and is worded as follows:

**«Art. 5. Classes of shares**

The Corporation may issue three classes of shares, namely:

- Non-Voting Preference Shares
- Voting Preference Shares
- Ordinary Shares.

The rights, privileges, restrictions and conditions respectively attaching to each one of these three classes of shares shall be as defined hereafter and in articles 5a, 7 and 16 of these Articles of Incorporation.»

**A. Non-Voting Preference Shares****1. Ranking of the Non-Voting Preference Shares**

The Non-Voting Preference Shares shall be entitled to a preference over the Voting Preference Shares and over the Ordinary Shares of the Corporation each ranking junior to the Non-Voting Preference Shares with respect to the payment of dividends and all amounts payable on return of capital in the event of the dissolution and liquidation of the Corporation but shall not have any further right to participate in profits.

**2. Dividends****2.1. Payment of Dividends**

The holders of the Non-Voting Preference Shares shall be entitled to receive, and the Corporation shall pay thereon, as and when declared by the shareholders' general meeting out of monies of the Corporation properly available for the payment of dividends, a fixed cumulative preferential cash dividend of USD 14.0261 (fourteen dollars two point sixty-one cents) per share per annum payable in lawful money of the United States of America or the equivalent thereof in specie or in such other currency as the Corporation deems desirable. That Dividend shall, if duly declared, be payable annually on the day which is one year after the date of original issue of the Non-Voting Preference Shares and on the same date in each subsequent year (the «Dividend Payment Dates»).

## 2.2. Cumulative Payment of Dividends

If in any accounting year of the Corporation the Dividends provided in clause 2.1. are not paid in full on all of the Non-Voting Preference Shares then outstanding, such dividends, or the unpaid part thereof, which for all purposes hereof shall until paid be considered to be dividends accrued and unpaid, shall be paid on a subsequent date or dates determined by the shareholders, or, if duly authorised to that effect by the shareholders, by the board of directors, on which the Corporation shall have sufficient monies properly available for the payment of such dividends. The holders of the Non-Voting Preference Shares shall not be entitled to any dividends other than or in excess of the cumulative preferential cash dividends herein provided for.

## 3. Redemption

### 3.1. At the option of the Corporation.

The Non-Voting Preference Shares shall not be redeemable at the option of the Corporation prior to the date which is one year after the date of original issue of such shares. On such date and on the same date in each subsequent year (each a «Permitted Redemption Date») but subject to the provisions hereof, the Corporation at its option may, if it shall have given notice as hereinafter provided; redeem the whole or any part of the then outstanding Non-Voting Preference Shares, on payment for each share to be redeemed of USD 304.915 (three hundred and four dollars ninety-one point five cents) each case together with all accrued and unpaid dividends thereon up to the date fixed for redemption, the whole constituting and hereinafter referred to as the «Redemption Price». Any Non-Voting Preference Shares redeemed pursuant to this clause 3.1. shall be cancelled and not reissued.

If the Corporation desires to redeem only part of the outstanding Non-Voting Preference Shares on any Permitted Redemption Date, the Non-Voting Preference Shares so to be redeemed shall be selected by lot or in such other manner as the board of directors of the Corporation may in its sole discretion determine to be equitable, including without limitation, if the board of directors of the Corporation so determines, pro rata (disregarding fractions) in proportion to the number of Non-Voting Preference Shares held by each of the holders thereof.

If a part only of the Non-Voting Preference Shares represented by any certificate shall be redeemed, a new certificate representing the balance of such shares shall be issued to the holder thereof at the expense of the Corporation upon presentation and surrender of the first mentioned certificate.

### 3.2. Manner of Redemption

In the case of any redemption of Non-Voting Preference Shares pursuant to clause 3.1. hereof, the Corporation shall, at least 30 days prior to the Permitted Redemption Date fixed for such redemption (the «Redemption Date») or such shorter period as may be agreed to by a holder of Non-Voting Preference Shares, give notice in writing to each person who at the date of the giving of such notice is the registered holder of Non-Voting Preference Shares to be redeemed of the intention of the Corporation to redeem such Non-Voting Preference Shares. Such notice shall set out the Redemption Date, the Redemption Price, the number of Non-Voting Preference Shares held by the person to whom it is addressed which are to be redeemed and the place or places at which holders of Non-Voting Preference Shares may present and surrender such shares for redemption.

Such notice shall be validly and effectively given if delivered personally to the registered holder of the Non Voting Preference Shares for whom it is intended or if mailed by prepaid first class mail addressed to such holder at his address as it appears on the books of the Corporation or, in the event of the address of such holder not so appearing, to the address of such holder last known to the Corporation or if given by such other means as the Corporation and such holder may agree; provided, however, that the accidental failure or omission to give such notice as aforesaid to one or more of such holders shall not affect the validity of the redemption, but upon such failure or omission being discovered, notice shall be given forthwith to such holder or holders as aforesaid and shall have the same force and effect as if given in due time.

On and after the Redemption Date, the Corporation shall pay or cause to be paid to or to the order of the registered holders of the Non-Voting Preference Shares so called for redemption the Redemption Price for such Non-Voting Preference Shares on presentation and surrender, at any place or places as may be designated in such notice, of the certificate or certificates representing the Non-Voting Preference Shares called for redemption. Payment of the Redemption Price (less any tax required to be withheld by the Corporation) shall be made i) by cheque payable at par in lawful money of the United States of America, or the equivalent thereof in such other currency as the Corporation deems desirable, at any branch of the Corporation's bankers for the time being delivered personally to the registered holder of the Non-Voting Preference Shares for whom it is intended or mailed by prepaid first class mail addressed to such holder at the address of such holder as it appears on the books of the Corporation or, in the event of the address of such holder not so appearing, to the address of such holder last known to the Corporation; or ii) by any other reasonable means the Corporation deems desirable, including by the payment in specie.

Unless such cheque is not paid on presentation, or the payment by such other means is not received, the delivery or mailing of such payment shall be a full and complete discharge of the Corporation's obligation to pay the Redemption Price owed to a holder of Non-Voting Preference Shares so called for redemption. From and after the Redemption Date, the Non-Voting Preference Shares called for redemption shall cease to be entitled to dividends or any other participation in the assets of the Corporation and the holder of any Non-Voting Preference Shares called for redemption shall not be entitled to exercise any of the rights of a shareholder in respect thereof except to receive the Redemption Price therefor, provided that if payment of such Redemption Price is not duly made by or on behalf of the Corporation in accordance with the provisions hereof, then the rights of such holder shall remain unaffected.

#### 4. Retraction Privilege

##### 4.1. At the option of the holder

Subject to the provisions of clauses 4.2 and 4.3, a holder of Non-Voting Preference Shares shall be entitled to require the Corporation to redeem on any Permitted Redemption Date all or any of the Non-Voting Preference Shares registered in the name of such holder.

##### 4.2. Retraction Procedure

In order to elect to have the Corporation redeem Non-Voting Preference Shares pursuant to the above retraction privilege, a holder of Non-Voting Preference Shares must tender to the Corporation, at its registered office, not less than 7 days prior to a Permitted Redemption Date, or such shorter period as may be agreed to by the Corporation, the certificate or certificates representing the Non-Voting Preference Shares which the holder wishes the Corporation to redeem, together with a written request specifying that the holder desires to have all or a specified number of the shares represented by such certificate or certificates redeemed by the Corporation on such Permitted Redemption Date (the «Retraction Date»). The Corporation shall, subject to clause 4.3 redeem Non-Voting Preference Shares duly tendered pursuant to the above retraction privilege on the Retraction Date at the Redemption Price. The tender of the certificate or certificates by a holder of Non-Voting Preference Shares pursuant to this clause 4.2 shall be irrevocable unless payment of the Redemption Price shall not be duly made by the Corporation to the holder on or before the Retraction Date. In the event that payment of the Redemption Price is not made by the Corporation on or before the Retraction Date, the Corporation shall forthwith thereafter return the holder's deposited share certificate or certificates to the holder. If a holder of Non-Voting Preference Shares tenders for redemption pursuant to the above retraction privilege a part only of the Non-Voting Preference Shares represented by any certificate or certificates, the Corporation shall issue and deliver to such holder at the expense of the Corporation a new certificate representing the Non-Voting Preference Shares which are not being tendered for redemption.

On the Retraction Date the Redemption Price shall be paid i) by cheque payable at par in lawful money of the United States of America, or the equivalent thereof in such other currency as the Corporation deems desirable, at any branch of the Corporation's bankers for the time being, mailed to the registered holders of shares by prepaid first class mail addressed to each such holder at his address as appears on the books of the Corporation, or in the event of the address of such holder not so appearing, to the address of such holder last known to the Corporation, or ii) by any other reasonable means the Corporation deems desirable, including by the payment in specie. Upon such payment being made, the Non-Voting Preference Shares in respect of which such payment is made shall be redeemed. From and after the Retraction Date, the Non-Voting Preference Shares so redeemed shall cease to be entitled to dividends or any other participation in any distribution of the assets of the Corporation and the holder thereof shall not be entitled to exercise any of the other rights of shareholders in respect thereof unless payment of the Redemption Price shall not be made on the Retraction Date, in which event the rights of such holders shall remain unaffected.

##### 4.3. Retraction Subject to Applicable Law

If, as a result of insolvency provisions of applicable law or the rights, privileges, restrictions and conditions attaching to any shares of the Corporation ranking prior to the Non-Voting Preference Shares, the Corporation is not permitted to redeem all of the Non-Voting Preference Shares duly tendered pursuant to the above retraction privilege, the Corporation shall redeem only the maximum number of Non-Voting Preference Shares (rounded to the next lower multiple of 1,000 shares) which the board of directors of the Corporation determines the Corporation is then permitted to redeem. Such redemption shall be made pro rata, disregarding fractions of shares, from each holder of tendered Non-Voting Preference Shares according to the number of Non-Voting Preference Shares tendered for redemption by each such holder and the Corporation shall issue and deliver to each such holder at the expense of the Corporation a new certificate representing the Non-Voting Preference Shares not redeemed by the Corporation. So long as the board of directors of the Corporation has acted in good faith in making any of the determinations referred to above as to the number of Non-Voting Preference Shares which the Corporation is permitted at any time to redeem, neither the Corporation nor the board of directors shall have any liability in the event that any such determination proves to be inaccurate.

#### 5. Restrictions on Dividends and Retirement of Shares

So long as any of the Non Voting Preference Shares are outstanding, the Corporation shall not, without the prior approval of the holders of the Non-Voting Preference Shares:

a) declare or pay or set apart for payment any dividends on the Voting Preference Shares or on the Ordinary Shares or on any other shares of the Corporation ranking junior to the Non-Voting Preference Shares (other than stock dividends payable in any shares of the Corporation ranking junior to the Non-Voting Preference Shares);

b) redeem, purchase or otherwise pay off or retire for value or make any capital distribution in respect of the Voting Preference Shares or on the Ordinary Shares or any other shares of the Corporation ranking junior to the Non-Voting Preference Shares (except out of the net cash proceeds of a substantially concurrent issue of shares of the Corporation ranking junior to the Non-Voting Preference Shares);

c) redeem, purchase or otherwise pay off or retire for value less than all the Non-Voting Preference Shares then outstanding; or

d) redeem, purchase or otherwise pay off or retire for value or make any capital distribution in respect of any shares ranking on a parity with the Non-Voting Preference Shares (except in connection with the fulfilment of any mandatory redemption or purchase obligation or with the exercise of any retraction privilege attaching thereto);

unless in each such case all dividends on the Non-Voting Preference Shares and on all other shares of the Corporation ranking as to dividends on a parity with the Non-Voting Preference Shares accrued up to and including the immediately preceding respective date or dates for the payment of dividends thereon shall have been paid or set apart for payment.

#### 6. Dissolution and Liquidation

In the event of the dissolution and liquidation of the Corporation, whether voluntary or involuntary, or in the event of any other distribution of the assets of the Corporation among its shareholders for the purpose of winding up its affairs, whether voluntary or involuntary, the holders of the Non-Voting Preference Shares shall be entitled to receive from the assets of the Corporation an amount equal to USD 304.915 (three hundred and four dollars ninety-one point five cents) for each Non-Voting Preference Share held by them respectively plus an amount equal to all accrued and unpaid dividends thereon, the whole before any amount shall be paid or any assets of the Corporation shall be distributed to the holders of Voting Preference shares or of Ordinary Shares of the Corporation or of any other shares of the Corporation ranking junior to the Non-Voting Preference Shares. After payment to the holders of the Non-Voting Preference Shares of the amounts so payable to them (less any tax required to be withheld by the Corporation), they shall not be entitled to share in any further distribution of the assets of the Corporation.

#### 7. Voting Rights

Save as provided herein and as provided in the law, the Non-Voting Preference Shares shall have no voting right. In case they are entitled to vote, each Non-Voting Preference Share shall be entitled to one vote.

#### 8. Further Definition

Unless the context expressly provides otherwise the words «in priority to», «on a parity with» and «junior to» or like words have reference to the order of priority in payment of dividends and in the distribution of assets in the event of any dissolution and liquidation of the Corporation, whether voluntary or involuntary.

#### 9. Modifications.

So long as any of the Non-Voting Preference Shares are outstanding, the Corporation shall not, without the prior approval of the holders of the Non-Voting Preference Shares, amend the Articles to:

- a) increase the number of authorised Non-Voting Preference Shares or increase any maximum number of authorised shares of a class having rights or privileges equal or superior to the Non-Voting Preference Shares;
- b) effect an exchange, reclassification or cancellation of, or add to, remove or change any rights, privileges, restrictions or conditions attaching to, the Non-Voting Preference Shares; or
- c) create a new class or series of shares having rights or privileges equal or superior to the Non-Voting Preference Shares.

The above provisions are without prejudice to the prior approval of the holders of the Non-Voting Preference Shares required to be given by article 46 of the law.

#### B. Voting Preference Shares

The provisions under A. shall apply mutatis mutandis to the Voting Preference Shares except that:

- a) the Voting Preference Shares shall with respect to Ranking, Dividends, Redemption, Retraction, Dissolution and Liquidation and in all other respects rank junior to the Non-Voting Preference Shares;
- b) the Redemption Price of the Voting Preference Shares shall be USD 304.915 (three hundred and four dollars ninety-one point five cents) for each such share;
- c) the Voting Preference Share shall under all circumstances have the same voting rights as the Ordinary Shares.

#### C. Ordinary Shares

The Ordinary Shares shall have none of the specific rights and privileges attaching to the Non-Voting Preference Shares and to the Voting Preference Shares as provided under A. and B. above.

More in particular they shall not have:

- a) any right to a preferential dividend, whether cumulative or not, and they shall have a right to dividend only if and only to the extent a dividend shall have been declared to be payable thereon by a resolution of the general meeting of shareholders or, as the case may be, by a resolution of the board of directors resolving to make a payment on account of dividend, in each case subject to compliance with the provisions of clause 5 above;
- b) any Redemption and/or Retraction Right or privilege;
- c) any preferential right on the Dissolution and Liquidation of the Corporation.

For the avoidance of doubt the Ordinary Shares shall in all respects rank junior to the Voting Preference Shares.

Subject to the above, the Ordinary Shares shall have voting rights and each such share shall entitle a holder thereof to one vote.

The Ordinary Shares shall have all other rights and privileges attaching to shares as provided by these Articles of Incorporation and by law.

Article 5: the present article 5 is renumbered to Article 5a. Art. 5a: The last paragraph of that article is replaced by the following text:

«Subject to the provisions of article 5, the Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.»

Article 7: the text of paragraph 3 of that article is replaced by the following text:

«The entitlement to vote is as provided in Article 5. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.»

The text of paragraph 4 of that article is replaced by the following text:

«Except as otherwise provided by Article 5 and/or required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.»

Article 8: the text of paragraph 1 of that article is replaced by the following text:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fifteenth day of the month of February in each year at 2.00 p.m.»



Article 16: the text of that article is replaced by the following text:

«From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

Dividends (less any tax required to be withheld by the Corporation) shall be paid: i) by cheque payable at par in lawful money of the United States of America, or the equivalent thereof in such other currency as the Corporation deems desirable, at any branch of the Corporation's bankers for the time being, mailed to the registered holders of shares by prepaid first class mail addressed to each such holder at his address as appears on the books of the Corporation, or in the event of the address of such holder not so appearing, to the address of such holder last known to the Corporation, or ii) by any other reasonable means the Corporation deems desirable, including by the payment in specie.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

The provisions of paragraphs 2 and 3 are without prejudice to what is provided in article 5 of these Articles of Incorporation.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.011, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2000, non encore publié au Mémorial et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Nickels, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur de société, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Décider que le capital de la Société peut être divisé en trois catégories d'actions, en l'occurrence des Actions Privilégiées sans droit de vote, des Actions Privilégiées avec droit de vote et des Actions Ordinaires.

2. Définir les droits et privilèges respectifs attachés aux trois catégories d'actions.

Ajouter un nouvel article 5 aux statuts, renuméroter l'article 5 existant en article 5a et modifier les articles 5a, 7, 8 et 16 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide que le capital de la Société peut être divisé en trois catégories d'actions, en l'occurrence des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, des Actions Privilégiées Avec Droit de Vote et des Actions Ordinaires.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de définir les droits et privilèges respectifs attachés aux trois catégories d'actions et de modifier corrélativement les statuts de la société comme suit: Art. 5: un article additionnel numéroté 5, est ajouté aux présents statuts de la Société et dispose que:

**«Art. 5. Catégories d'actions**

La Société peut émettre trois catégories d'actions, en l'occurrence:

- des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote
- des Actions Privilégiées Avec Droit de Vote
- des Actions Ordinaires.

Les droits, privilèges, restrictions et conditions respectifs attachés à chacune des trois catégories d'actions seront tels que définis ci-après et dans les articles 5a, 7 et 16 des présents Statuts».

**A. Les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote****1. Rang des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote**

Les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote jouissent d'un rang supérieur sur les Actions Privilégiées Avec Droit de Vote et les Actions Ordinaires de la Société chacune étant d'un rang inférieur aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote pour le paiement de dividende et tous autres montants susceptibles d'être payés sur le capital en cas de dissolution et liquidation de la Société, mais elles n'auront aucun droit supplémentaire quant à la participation aux profits.

**2. Les dividendes****2.1 Paiement de dividendes**

Les propriétaires d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote seront en droit de recevoir, et la Société devra leur payer, lorsqu'il aura été déclaré par l'assemblée générale des actionnaires que des sommes de la Société sont disponibles pour le paiement de dividendes, un dividende fixe cumulatif privilégié en espèces d'un montant de 14,0261 Dollars des Etats-Unis d'Amérique (quatorze dollars deux virgule soixante et un cents) annuellement par action payable dans une monnaie ayant valeur légale aux Etats-Unis d'Amérique, ou l'équivalent en natures ou dans toutes monnaies suivant que la Société l'estime approprié. S'il est déclaré, un tel dividende devra être payé annuellement le jour d'anniversaire un an après la date de l'émission initiale des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote et à la même date anniversaire pour les années ultérieures («La Date de Paiement des Dividendes»).

**2.2 Paiement cumulatif de dividendes**

Si durant un exercice social de la Société, des dividendes prévus par l'article 2.1 ne sont pas payés intégralement à toutes les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote existantes alors, ces dividendes, ou la part impayée de ceux-ci, qui seront considérés pour les besoins présents jusqu'à paiement comme des dividendes accrus et impayés, seront payés à une ou des dates ultérieures déterminées par les actionnaires, ou si dûment autorisé par les actionnaires à cet effet, par le conseil d'administration, à partir de laquelle ou desquelles la Société aura suffisamment de fonds à disposition pour le paiement de tels dividendes. Les propriétaires d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ne sont pas en droit de recevoir un quelconque autre dividende autre que ou en surplus du dividende privilégié cumulatif en espèces prévu ci-dessus.

**3. Rachat****3.1 Choix de la Société**

Au choix de la Société, les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ne seront pas rachetables à ou avant le délai de un an avant la date de l'émission initiale de telles actions. A telle date et à la date anniversaire pour chaque année subséquente (chacune «une Date de Rachat autorisée») en conformité avec les présentes conditions, la Société peut au choix, si elle avait notifié tel que prévu ci-après, racheter l'intégralité ou une partie seulement des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote existantes, par paiement pour chaque action devant être rachetée de 304,915 dollars des Etats-Unis d'Amérique (trois cent quatre dollars quatre-vingt-onze virgule cinq cents) en plus à chaque fois tout le dividende accru et impayé jusqu'à la date fixée pour le rachat, le tout constituant tel que désigné ci-après par le «Prix de Rachat». Toute Action Privilégiée sans Droit de Vote rachetée conformément à cette clause 3.1 sera annulée et ne sera pas réémise.

Si la Société entend racheter uniquement une partie des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote à une quelconque Date de Rachat autorisée, les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote susceptibles d'être rachetées devront être sélectionnées par tirage au sort ou par tout autre procédé tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société à son entière discrétion et jugé équitable, incluant sans limitation, si le conseil d'administration de la Société en décide ainsi, le prorata (sans tenir compte des fractions) en proportion du nombre des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote détenues par chaque propriétaire de celles-ci.

Si une partie uniquement des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote représentées par un quelconque certificat doit être rachetée, un nouveau certificat représentant le solde de telles actions sera émis au propriétaire dont question aux frais de la Société sur présentation et remise du premier certificat susmentionné.

**3.2 Procédé de rachat**

En cas de rachat d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote conformément aux dispositions de l'article 3.1, ci-dessus, la Société devra, au moins 30 jours avant une Date de Rachat autorisée déterminée pour un tel rachat (la «Date de Rachat») ou telle période plus courte qui aura été consentie par le propriétaire d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, notifier par écrit à chaque personne qui à cette date de notification est inscrite dans le registre des actionnaires comme propriétaire d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote devant être rachetées, son intention de procéder au rachat de telles Actions Privilégiées Sans Droit de Vote. Cette notification devra déterminer la Date de Rachat, le Prix de Rachat, le nombre d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote détenues par la personne à qui cette notification sera adres-

sée, qui seront rachetées et la ou les places à laquelle/auxquelles les propriétaires d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote pourront présenter ou rendre telles actions pour rachat.

Telle notification sera valablement est effectivement donnée si elle est notifiée à la personne du propriétaire inscrit des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote à qui elle est destinée ou si elle est envoyée par courrier première classe prépayé adressé à l'adresse d'un tel propriétaire telle qu'elle apparaît dans les livres de la Société ou, dans l'hypothèse où l'adresse d'un tel propriétaire n'y apparaît pas, à la dernière adresse du propriétaire connue de la Société ou si elle est notifiée selon tous autres moyens convenus entre la Société et ledit propriétaire, étant entendu néanmoins qu'un défaut accidentel ou l'omission d'une telle notification telle que susmentionnée à un ou plusieurs propriétaires n'affectera pas la validité du rachat, cependant lorsqu'un tel défaut ou omission auront été découverts, notification devra être donnée immédiatement à tel(s) propriétaire(s) tel que prévue, cette notification ayant la même force et le même effet que si elle avait été donnée en temps correct.

A et après la Date de Rachat, la Société devra payer ou fera payer à ou au bénéficiaire du propriétaire inscrit des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ainsi appelées pour rachat, le Prix de Rachat de telles Actions Privilégiées Sans Droit de Vote lors de la présentation et remise, en tous lieux et places tels que désignés dans la notification, du ou des certificats représentant les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote appelées pour rachat. Le paiement du Prix de Rachat (diminué de tous impôts devant être retenus par la Société) devra être réalisé i) par chèque payable à sa valeur nominale dans une monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis d'Amérique, ou par tous autres équivalents dans une quelconque monnaie jugée appropriée par la Société, dans toute succursale des banquiers de la Société à cette époque, envoyé en personne au propriétaire inscrit des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote à qui il est destiné ou envoyé par courrier de première classe adressé audit propriétaire à l'adresse de ce dernier telle qu'elle apparaît dans les livres de la Société ou, lorsque l'adresse dudit propriétaire n'y apparaît pas, à la dernière adresse connue de celui-ci par la Société; ii) par tous autres moyens raisonnables jugés appropriés par la Société, en ce compris le paiement en nature. Sauf si un tel chèque n'est pas payé sur présentation, ou si le paiement réalisé par tous autres moyens n'est pas accepté, la remise ou l'envoi par courrier d'un tel paiement sera considéré comme une décharge pleine et entière des obligations de la Société de payer le prix d'achat dû au propriétaire des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote appelée pour rachat. A partir et après la Date de Rachat, les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote appelées pour rachat n'auront plus droit aux dividendes ou toutes autres participations aux actifs de la Société et le propriétaire des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ainsi appelées pour rachat ne pourra plus exercer aucun droit d'actionnaire de ce fait excepté pour recevoir le Prix de Rachat, étant entendu que si le paiement d'un tel Prix de Rachat n'est pas valablement réalisé par ou au nom de la Société en accord avec les dispositions ci-dessus, dans ces cas les droits de tels propriétaires resteront intacts.

#### 4. Droit de retrait

##### 4.1 Au choix du propriétaire

Conformément aux dispositions des clauses 4.2 et 4.3, un propriétaire d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote sera en droit d'exiger de la Société le rachat à une Date de Rachat autorisé de tout ou partie des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote inscrites au nom d'un tel propriétaire.

##### 4.2 Procédure de retrait

Afin que la Société procède au rachat des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote conformément au droit de retrait ci-dessus, un propriétaire d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote doit offrir à la Société, à son siège social, au moins 7 jours avant une date de Rachat autorisée, ou toutes autres périodes plus courtes acceptées par la Société, le ou les certificats représentant les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote dont le propriétaire désire que la Société rachète, ensemble avec une requête écrite spécifiant que le propriétaire désire avoir toutes ou un certain nombre spécifié de ces actions représentées par tel(s) certificat(s) racheté(s) par la Société à une telle date de Rachat Autorisée (la «Date de Retrait»). La Société devra, en conformité avec la clause 4.3 racheter les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote dûment offertes conformément au droit de retrait, ci-dessus, à la Date de Retrait et au Prix de Rachat. L'offre d'un ou des certificats par un propriétaire d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote conformément à cette clause 4.2 sera irrévocable à moins que le paiement du Prix de Rachat ne soit pas payé par la Société au propriétaire au jour ou avant la Date de Retrait. Si le paiement du Prix de Rachat n'est pas payé par la Société au jour ou avant la Date de Retrait, la Société devra sans délai retourner au propriétaire le(s) certificat(s) déposé par celui-ci. Si un propriétaire d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote offre pour rachat conformément au privilège de rachat, ci-dessus, uniquement une partie d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote représentées par un ou des certificats, la Société devra émettre et délivrer audit propriétaire aux frais de la Société un nouveau certificat représentant les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote qui n'ont pas été offertes au rachat.

A la Date de Retrait le Prix de Rachat devra être payé i) par chèque payable à sa valeur nominale dans une monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis d'Amérique, ou par tous autres équivalents dans une quelconque monnaie jugée appropriée par la Société, dans toute succursale des banquiers de la Société à cette époque, envoyé en personne au propriétaire inscrit des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote à qui il est destiné ou envoyé par courrier de première classe adressé audit propriétaire à l'adresse de ce dernier telle qu'elle apparaît dans les livres de la Société ou, lorsque l'adresse dudit propriétaire n'y apparaît pas, à la dernière adresse connue de celui-ci par la Société, ii) par tous autres moyens raisonnables jugés appropriés par la Société, en ce compris le paiement en nature.

Lorsqu'un tel paiement aura été réalisé, les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote pour lequel un tel paiement aura eu lieu devront être rachetées. A partir de et après la Date de Retrait, les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ainsi rachetées cesseront de pouvoir prétendre à un quelconque dividende ou toutes autres participations dans quelconques distributions des actifs de la Société et le propriétaire de celles-ci cessera de pouvoir exercer tous autres droits d'actionnaire y relatif à moins que le paiement du Prix de Rachat n'ait pas été fait à la Date de Retrait, auquel cas les droits de tels propriétaires resteront intacts.

#### 4.3 Le Retrait soumis à la loi applicable

Si par application des dispositions légales applicables en matière de faillite ou les droits, privilèges, restrictions et autres conditions attachés à toutes actions de la Société ayant un rang supérieur aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote, la Société n'est pas autorisée à racheter toutes les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote dûment offertes conformément au droit de retrait ci-dessus, la Société ne pourra racheter qu'un nombre maximum d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote (arrondi au multiple inférieur de 1.000 actions) que le conseil d'administration de la Société détermine et que la Société est donc permise de racheter. Un tel rachat devra s'effectuer au prorata, sans égard aux fractions, des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote de chaque propriétaire offertes, eu égard au nombre d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote offertes pour rachat par chacun desdits propriétaires et la Société devra émettre et délivrer à chacun des propriétaires aux frais de la Société un nouveau certificat représentant les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote non rachetées par la Société. Aussi longtemps que le conseil d'administration de la Société agit avec bonne foi dans la détermination susmentionnée concernant le nombre des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote que la Société est autorisée à chaque fois de racheter, ni la Société ni le conseil d'administration n'encourra de responsabilité au cas où une telle détermination s'avérerait imprécise.

#### 5. Restrictions de dividendes et retraits d'actions

Aussi longtemps que les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote existent, la Société ne pourra pas, sans l'accord préalable des propriétaires d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote:

a) déclarer ou payer ou mettre en réserve pour paiement tout dividende pour des Actions Privilégiées Avec Droit de Vote ou pour des Actions Ordinaires ou toutes autres actions de la Société ayant un rang inférieur aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote (autres que des dividendes d'actions payable à toutes actions de la Société ayant un rang inférieur aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote);

b) racheter, acheter ou faire un paiement ou un remboursement ou faire une quelconque répartition de capital relative aux Actions Privilégiées Avec Droit de Vote ou aux Actions Ordinaires ou toutes autres actions de la Société ayant un rang inférieur aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote (sauf du montant net en espèces résultant d'une émission concomitante d'actions de la Société ayant un rang inférieur aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote);

c) racheter, acheter, rembourser ou retirer pour paiement moins que la totalité des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote alors existantes; ou

d) racheter, annuler, rembourser, retirer pour paiement ou faire une quelconque répartition de capital relativement aux actions ayant le même rang que les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote (sauf ce qui serait en relation avec la réalisation de rachat obligatoire ou d'obligation de rachat ou au regard de tout exercice du droit de retrait attaché à celles-ci);

à moins que dans chacun de ces cas tous les dividendes concernant les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ainsi que toutes les autres actions de la Société classées sur un rang identique que les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote quant aux dividendes accrus jusqu'à et y compris, la ou les dates auxquelles le paiement des dividendes auraient dû être payé ou mis en réserve pour paiement.

#### 6. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution et de liquidation de la Société, volontaire ou involontaire, ou en cas de toutes autres distributions d'actifs de la Société parmi les actionnaires dans le but de liquider les affaires, volontairement ou involontairement, les propriétaires d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote auront droit de recevoir des actifs de la société un montant correspondant à 304,915 dollars des Etats-Unis d'Amérique (trois cent quatre dollars quatre-vingt-onze virgule cinq cents) pour chaque Action Privilégiée Sans Droit de Vote leur appartenant respectivement plus un montant égal à tous les dividendes accrus et impayés de celles-ci, le tout avant qu'un quelconque montant ne soit payé ou que quelconques actifs de la Société ne soient distribués aux propriétaires d'Actions Privilégiées Avec un Droit de Vote ou d'Actions Ordinaires de la Société ou toutes autres Actions de la Société ayant un rang inférieur aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote. Après le paiement aux propriétaires d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote des montants ainsi payables à ceux-ci (diminués de tous impôts devant être retenus par la Société), ils n'auront plus droit à une quelconque distribution ultérieure d'actifs de la société.

#### 7. Les droits de vote

Conformément aux prescrits des présents Statuts et conformément à la loi, les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote n'auront aucun droit de vote. Dans l'hypothèse où elles auraient un droit à vote, chaque Action Privilégiée Sans Droit de Vote donnera droit à une voix.

#### 8. Définitions supplémentaires

A moins que le contexte ne le requiert expressément les termes «prioritairement à», «sur une base égale» et «ayant un rang inférieur» ou des termes similaires, font référence à l'ordre de priorité quant au paiement des dividendes et la distribution des actifs en cas de dissolution et liquidation de la Société, volontaire ou involontaire.

#### 9. Modifications

Aussi longtemps que les Actions Privilégiées Sans Droit de Vote existent, la Société ne pourra, sans l'accord préalable des propriétaires d'Actions Privilégiées sans Droit de Vote, modifier les statuts de la Société pour:

a) augmenter le nombre autorisé d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote ou augmenter tout nombre maximum d'actions autorisées d'une catégorie ayant des droits et privilèges égaux ou supérieurs aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote;

b) réaliser un échange, une reclassification ou une annulation, ou ajouter, annuler ou modifier tous droits, privilèges, restrictions ou conditions attachés, aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote; ou

c) créer une nouvelle classe ou série d'actions ayant des droits ou privilèges égaux ou supérieurs aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote.

Les dispositions ci-dessus ne font pas préjudice à l'accord préalable des propriétaires d'Actions Privilégiées Sans Droit de Vote devant être requis conformément à l'article 46 de la loi.

#### B. Les Actions Privilégiées Avec Droit de Vote

Les dispositions sous A. seront applicables, mutatis mutandis, aux Actions Privilégiées Avec Droit de Vote sauf que:

- a) les Actions Privilégiées Avec Droit de Vote auront un rang inférieur aux Actions Privilégiées Sans Droit de Vote pour tout ce qui concerne le rang, les dividendes, le rachat, le retrait, la dissolution et liquidation et tout autre égard;
- b) le prix de rachat des Actions Privilégiées Avec Droit de Vote sera de 304,915 dollars des Etats-Unis d'Amérique (trois cent quatre dollars quatre-vingt-onze virgule cinq cents) pour chaque action;
- c) les Actions Privilégiées Avec Droit de Vote auront en toutes circonstances les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires.

#### C. Les Actions Ordinaires

Les Actions Ordinaires n'auront aucun des droits et privilèges spécifiques attachés aux Actions Privilégiées sans Droit de Vote et aux Actions Privilégiées Avec Droit de Vote tels que prévus sous A. et B. ci-dessus.

Plus particulièrement elles n'auront pas:

- a) droit à un dividende privilégié, cumulatif ou non, et elles n'auront un droit aux dividendes que si et dans la mesure où un dividende sera déclaré payable par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, par une résolution du conseil d'administration décidant de payer un acompte sur dividendes, dans chacun des cas sous réserve des dispositions de l'article 5 ci-dessus;
- b) de droit ou de privilège pour le rachat et/ou le retrait;
- c) de droit privilégié en cas de dissolution et liquidation de la Société.

Pour éviter tout doute, les Actions Ordinaires auront, à tout égard; un rang inférieur aux Actions Privilégiées Avec Droit de Vote.

Conformément à ce qui est dit ci-dessus, les Actions Ordinaires auront un droit de vote et chaque action donnera à son propriétaire droit à une voix.

Les Actions Ordinaires auront tous autres droits et privilèges attachés aux actions tels que prévus par les présents statuts et par la loi.

Article 5: le présent article 5 est renuméroté en Article 5a

Article 5a: le dernier paragraphe de cet article sera remplacé par le texte suivant:

«Sous réserve de l'article 5, la Société peut racheter ses propres actions endéans les limites établies par la loi.»

Article 7: le texte du paragraphe 3 de cet article est remplacé par le texte suivant:

«Le droit de vote est tel que prévu dans l'article 5. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.»

Le texte du paragraphe 4 de cet article est remplacé par le texte suivant:

«Sous réserve de ce qui est prévu par l'article 5 et sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.»

Article 8: le texte du paragraphe 1 de cet article est remplacé par le texte suivant:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le quinzième jour du mois de février et chaque année à 14.00 heures.»

Article 16: le texte de cet article est remplacé par le texte suivant:

«Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront alloués à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration.

Des dividendes (diminués des impôts devant être retenus par la Société) devront être payés i) par chèque payable à sa valeur nominale dans une monnaie ayant cours légal aux Etats-Unis d'Amérique, ou par tous autres équivalents dans une quelconque monnaie jugée appropriée par la Société, dans toute succursale des banquiers de la Société à cette époque, envoyé en personne au propriétaire inscrit des Actions Privilégiées Sans Droit de Vote à qui il est destiné ou envoyé par courrier de première classe adressé audit propriétaire à l'adresse de ce dernier telle qu'elle apparaît dans les livres de la Société ou, lorsque l'adresse dudit propriétaire n'y apparaît pas, à la dernière adresse connue de celui-ci par la Société ii) par tous autres moyens raisonnables jugés appropriés par la Société, en ce compris le paiement en nature.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Les dispositions des paragraphes 2 et 3 ne font pas préjudice à ce qui est prévu à l'article 5 des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte et rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, I. Nickels, G. Dalrymple, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 8CS, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2001.

F. Baden.

(18216/200/588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.

---

**THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(18217/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.

---

**THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.011.

In the year two thousand one, on the twenty-first of February.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 79.011), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 17th, 2000, not yet published in the Mémorial. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on February 21st, 2001, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr Jacques Loesch, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Isabelle Nickels, employee, residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor Dalrymple, company executive, residing in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Corporation by an amount of one hundred four million three hundred sixty-seven thousand fifty United States dollars (USD 104,367,050,-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-three million nine hundred eighty thousand United States dollars (USD 163,980,000,-) divided into three million two hundred seventy-nine thousand six hundred (3,279,600) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50) per share to two hundred sixty-eight million three hundred forty-seven thousand fifty United States dollars (USD 268,347,050,-) divided into one million two hundred sixty-seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) non-voting preference shares, eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) voting preference shares and three million two hundred seventy-nine thousand six hundred (3,279,600) ordinary shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50,-) per share.

2. To issue one million two hundred sixty-seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) non-voting preference shares and eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) voting preference shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50,-) per share.

3. To accept the subscription for these one million two hundred sixty -seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) non-voting preference shares and eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) voting preference shares without any preferential subscription right in favour of existing shareholders, by INTERNATIONAL THOMSON S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg, the non-voting preference shares being subscribed with a total share premium of three hundred twenty-three million ninety thousand one hundred United States dollars (USD 323,090,100,-) and the voting preference shares being subscribed with a total share premium of two hundred nine million five thousand United States dollars (USD 209,005,000,-) and to accept payment in full for each such new share of both classes by a contribution in kind consisting of its entire property, comprising all of its assets and all of its liabilities, without any restriction or limitation.

4. To amend article 5a of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to items 1 and 2 of the Agenda.

5. To transact any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of one hundred four million three hundred sixty-seven thousand fifty United States dollars (USD 104.367.050,-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty-three million nine hundred eighty thousand United States dollars (USD 163,980,000,-) divided into three million two hundred seventy-nine thousand six hundred (3,279,600) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share to two hundred sixty-eight million three hundred forty-seven thousand fifty United States dollars (USD 268,347,050.-) divided into one million two hundred sixty-seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) non voting preference shares, eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) voting preference shares and three million two hundred seventy-nine thousand six hundred (3,279,600) ordinary shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share.

*Second resolution*

The general meeting resolves to issue one million two hundred sixty-seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) non-voting preference shares and eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) voting preference shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share.

There now appeared Mr Jacques Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of INTERNATIONAL THOMSON S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg by virtue of a proxy given at Luxembourg on 21st February 2001, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said INTERNATIONAL THOMSON S.A. for one million two hundred sixty-seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) non-voting preference shares and eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) voting preference shares, without any preferential subscription right in favour of existing shareholders, the non-voting shares being subscribed with a total share premium of three hundred twenty-three million ninety thousand one hundred United States dollars (USD 323,090,100.-) and the voting preference shares being subscribed with a total share premium of two hundred nine million five thousand United States dollars (USD 209,005,000.-) and to make payment in full for each such new share of both classes by a contribution in kind consisting of the entire property of INTERNATIONAL THOMSON S.A. comprising all of its assets and all of its liabilities, without any restriction or limitation.

The person appearing produced to the undersigned Notary an intermediate financial statement of INTERNATIONAL THOMSON S.A. as at 21st February 2001.

INTERNATIONAL THOMSON S.A. acting through its attorney in fact stated that there exist no impediments to the free transferability to THOMSON INTERNATIONAL S.A. of all the assets and liabilities of INTERNATIONAL THOMSON S.A.

The person appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by FIDUCIAIRE BILLON, réviseur d'entreprises, Luxembourg, on February 21st 2001, signed by Mr Christian Billon, réviseur d'entreprises, wherein the assets and liabilities so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

*Conclusion:*

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the assets and liabilities contributed by INTERNATIONAL THOMSON S.A. which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

The above mentioned report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one million two hundred sixty-seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) non-voting preference shares and eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) voting preference shares to the said subscriber as fully paid shares.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 5a of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5a is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at two hundred sixty-eight million three hundred forty-seven thousand five hundred United States dollars (USD 268,347,050.-) divided into one million two hundred sixty-seven thousand four hundred forty-one (1,267,441) non voting preference shares, eight hundred nineteen thousand nine hundred (819,900) voting preference shares and three million two hundred seventy-nine thousand six hundred (3,279,600) ordinary shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) per share.»

*Declaration for tax purposes*

Insofar as the contribution in kind results in the transfer by INTERNATIONAL THOMSON S.A., having its registered office in Luxembourg, of its entire property comprising all of its assets and all of its liabilities, the Company refers to Article 4-1 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

*Expenses*

The appearing persons declare that the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which is liable by reason of this increase of capital, is approximately estimated at four hundred thousand Luxembourg francs (400,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt et un février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.011, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2000, non encore publié au Mémorial et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 février 2001 non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Nickels, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregor Dalrymple, administrateur, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de cent quatre millions trois cent soixante-sept mille cinquante US dollars (104.367.050,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt mille US dollars (163.980.000,- USD) divisé en trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cents (3.279.600) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune à deux cent soixante-huit millions trois cent quarante-sept mille cinquante US dollars (268.347.050,- USD) divisé en un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées sans droit de vote, huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées avec droit de vote et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cents (3.279.600) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

2. Emission d'un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées sans droit de vote et huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées avec droit de vote d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) par action.

3. Acceptation de la souscription des un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées sans droit de vote et huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées avec droit de vote, sans droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, par la société INTERNATIONAL THOMSON S.A., une société existant sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, les actions privilégiées sans droit de vote étant souscrites avec une prime d'émission totale de trois cent vingt-trois millions quatre-vingt-dix mille cent US dollars (323.090.100,- USD) et les actions privilégiées avec droit de vote étant souscrites avec une prime d'émission totale de deux cent neuf millions cinq mille US dollars (209.005.000,- USD) et acceptation de la libération intégrale pour chacune des actions nouvelles par un apport en nature consistant en la totalité de son patrimoine, comprenant tous ses actifs et tous ses passifs sans restriction ni limitation.

4. Modification de l'article 5a des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions sur l'augmentation de capital décidée conformément aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les



actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre millions trois cent soixante-sept mille cinquante US dollars (104.367.050,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt mille US dollars (163.980.000,- USD) divisé en trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cents (3.279.600) actions d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) par action à deux cent soixante-huit millions trois cent quarante-sept mille cinquante US dollars (268.347.050,- USD) divisé en un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées sans droit de vote, huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées avec droit de vote et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cents (3.279.600) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide l'émission d'un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées sans droit de vote et huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées avec droit de vote d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

Ensuite intervient Monsieur Jacques Loesch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de INTERNATIONAL THOMSON S.A., une société établie sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 21 février 2001, laquelle restera annexée aux présentes.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour compte de ladite société INTERNATIONAL THOMSON S.A. à un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées sans droit de vote et huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées avec droit de vote, sans droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, les actions privilégiées sans droit de vote étant souscrites avec une prime d'émission totale de trois cent vingt-trois millions quatre-vingt-dix mille cent US dollars (323.090.100,- USD) et les actions privilégiées avec droit de vote sont souscrites avec une prime d'émission totale de deux cent neuf millions cinq mille US dollars (209.005.000,- USD) et libérer entièrement chaque action nouvelle de chaque classe par un apport en nature de la totalité du patrimoine de la société INTERNATIONAL THOMSON S.A., comprenant tous ses actifs et passifs, sans restriction ni limitation.

Le comparant a présenté au notaire soussigné, une situation financière intermédiaire de la société INTERNATIONAL THOMSON S.A. au 21 février 2001.

INTERNATIONAL THOMSON S.A., agissant par son mandataire spécial, déclare qu'il n'y a pas d'obstacle au libre transfert de tous les actifs et passifs de INTERNATIONAL THOMSON S.A. à THOMSON INTERNATIONAL S.A.

Le comparant déclare qu'en concordance avec les articles 26-1 et 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par la FIDUCIAIRE BILLON, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, daté du 21 février 2001, signé par Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, dans lequel les actifs et passifs ainsi apportés sont décrits et évalués.

Le comparant a produit le rapport, dont les conclusions sont les suivantes:

#### **Version française:**

«Sur base du travail effectué, comme décrit ci-avant, nous n'avons pas de commentaire à faire sur la valeur totale des actifs et passifs apportés par INTERNATIONAL THOMSON S.A., qui équivaut au moins à la valeur nominale des actions à émettre et la prime d'émission y relative.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et libération et décide d'attribuer les un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées sans droit de vote et les huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées avec droit de vote entièrement libérées à la société INTERNATIONAL THOMSON S.A.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5a des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5a des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent soixante-huit millions trois cent quarante-sept mille cinquante US dollars (268.347.050,- USD) divisé en un million deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante et une (1.267.441) actions privilégiées sans droit de vote, huit cent dix-neuf mille neuf cents (819.900) actions privilégiées avec droit de vote et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille six cents (3.279.600) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.»

*Déclaration pour le fisc*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans le transfert par la société INTERNATIONAL THOMSON S.A., ayant son siège à Luxembourg de la totalité de son patrimoine comprenant tous ses actifs et tous ses passifs, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois (400.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, I. Nickels, G. Dalrymple, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2001, vol. 8CSA, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2001.

F. Baden.

(18214/200/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.

**THOMSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(18215/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.

**VINALUC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 58.023.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2000*

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Madame Anne Willem et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Dochen.

Le président constate que l'assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre acte sous seing privé, à la majorité simple, sans que les publications n'aient été requises, les décisions figurant à l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 1999.

2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro à concurrence de EUR 38.270,79 pour le porter de EUR 1.561.729,21 à EUR 1.600.000,00 par incorporation des résultats reportés

3. Adaptation de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:«le capital social est fixé à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,00) représenté par cent vingt (120) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Divers

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en EUR

2) Le capital social est porté de EUR 1.561.729,21 à EUR 1.600.000,00 par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 38.270,79.

3) La mention du capital social est adapté.

4) L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante:«le capital social est fixé à un million six cent mille euro (EUR 1.600.000,00) représenté par cent vingt (120) actions sans mention de valeur nominale»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

L. Demaré/ P. Dochen/ A. Willem

*Le président/ Le scrutateur/ Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18234/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.

**VINALUC, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 58.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(18235/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2001.

**UniEuroSTOXX 50**  
**UniMoneyMarket**

*Änderungsvereinbarung*

zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

und

2. WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg wurde folgendes festgestellt und vereinbart:

- 1) UniEuroSTOXX 50: Änderung der Artikel 20, 21 und 22
- 2) UniMoneyMarket: Änderung der Artikel 7, 14 und 18

*UniEuroSTOXX 50: Änderung der Artikel 20, 21 und 22*

In Artikel 20 (Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis von Anteilen) werden in Absatz 2, Satz 1 die Worte «auf Anteile, die der Klasse A zuzurechnen sind» ersatzlos gestrichen.

In Artikel 21 (Anteile) wird Absatz 2 wie folgt neu gefasst: «Alle Anteile haben gleiche Rechte. Gemäss Artikel 5 des Verwaltungsreglements werden für den Fonds Anteilscheine der Klasse «A», «-net- A» und «C» ausgegeben.»

In Artikel 22 (Ertragsverwendung) wird Absatz 1 wie folgt neu gefasst: «Die im Fonds vereinnahmten Zins- und Dividendenerträge sowie sonstige ordentliche Erträge abzüglich der Kosten werden nach Massgabe der Verwaltungsgesellschaft für Anteilscheine der Klassen «A» und «-net- A» ausgeschüttet. Anteilscheine der Klasse «C» thesaurieren die Erträge.»

*UniMoneyMarket: Änderung der Artikel 7, 14 und 18*

In Artikel 7 (Anteile) wird die Überschrift um die Worte «und Anteilklassen» ergänzt.

Ferner wird der Artikel um zwei Absätze mit folgendem Wortlaut ergänzt:

«Für den Fonds können unterschiedliche Anteilklassen ausgegeben werden, die sich hinsichtlich bestimmter Ausgestaltungsmerkmale unterscheiden. In diesem Zusammenhang berechtigten Anteilscheine der Klasse «A» zu Ausschüttungen während auf Anteilscheine der Klasse «C» keine Ausschüttung bezahlt wird.

Anteilscheine der Klasse «C» werden erstmals ab dem 1. April 2001 ausgegeben. Anteilscheine, die bis zu diesem Tag ausgegeben wurden, werden der Klasse «A» zugerechnet.

In Artikel 8 (Berechnung des Inventarwertes) wird Absatz 2 wie folgt neu gefasst: «Der Nettovermögenswert wird für jeden Unterfonds unter Aufsicht der Depotbank von der Verwaltungsgesellschaft oder von einem von ihr Beauftragten in Luxemburg an jedem Bankarbeitstag und Börsentag in Frankfurt am Main («Bewertungstag») errechnet.»

In Artikel 13 (Ausschüttungen) wird die Überschrift in «Ertragsverwendung» geändert. Ferner wird Absatz 1, Satz 1 wie folgt neu gefasst: «Die Verwaltungsgesellschaft bestimmt jedes Jahr, ob und in welcher Höhe eine Ausschüttung aus den ordentlichen Nettoerträgen eines jeden Unterfonds für Anteilscheine der Klasse A erfolgen wird.» Ferner wird ein neuer Absatz 5 mit folgendem Wortlaut eingefügt: «Anteilscheine der Klasse «C» thesaurieren ihre Erträge.»

In Artikel 18 (Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache) wird Absatz 3 wie folgt geändert: «Das Verwaltungsreglement, das einschliesslich einer ersten Änderungsvereinbarung am 17. Februar 1995 im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» veröffentlicht wurde, trat erstmals am 17. Februar 1995 in Kraft. Weitere Änderungsvereinbarungen wurden am 16. August 1995, am 27. Oktober 1997, am 20. April 1999, am 17. Mai 2000 sowie am 19. September 2000 veröffentlicht. Eine weitere Änderungsvereinbarung ist am 28. März 2001 im Mémorial veröffentlicht und tritt am 1. April 2001 in Kraft.

*Veröffentlichung, Hinterlegung und Inkrafttreten*

Diese Änderungsvereinbarung tritt am 1. April 2001 in Kraft. Sie ist beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations», veröffentlicht.

Luxemburg, den 13. Februar 2001.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

als Depotbank

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2001, vol. 550, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18822/685/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2001.

**SEB Invest EuropaGARANT.**—  
Auflösung

Die Verwaltungsgesellschaft SEB INVEST LUXEMBOURG S.A. teilt mit, dass der Unterfonds SEB Invest EuropaGarant des Sondervermögens SEB INVEST GARANT zum Laufzeitende am 1. Oktober 2001 aufgelöst wurde.

Der Liquidationserlös beträgt EUR 67,02 je Anteil, wovon EUR 51,13 dem von der Verwaltungsgesellschaft am 29. August 1997 garantierten Betrag (DEM 100,-) entsprechen.

Dieser Erlös wird unter die Anteilinhaber des Sondervermögens nach deren Anspruch bei den im Verkaufsprospekt angegebenen Zahlstellen ausgezahlt.

Senningerberg, im Oktober 2001.

SEB INVEST LUXEMBOURG S.A.

6B, route de Trèves

L-2633 Senningerberg

(04526/255/15)

---

**ALGEST REASSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 31.259.

**ALGEST INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 18.249.

—  
PROJET DE FUSION

1. La société anonyme holding ALGEST INTERNATIONAL («la société absorbante») dont le siège social est établi à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 18.249), entend fusionner avec la société anonyme ALGEST REASSURANCE («la société absorbée») dont le siège social est établi à Luxembourg (R. C. Luxembourg B 31.259), par absorption de cette dernière par la première.
2. La société absorbante détient la totalité des cinq mille (5.000) actions représentatives du capital social de la société absorbée, ce capital s'élevant à cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois. A côté des actions, il n'existe pas d'autres titres conférant droit de vote dans la société absorbée. En conséquence, l'opération de fusion s'effectuera en conformité des articles 278 et 279 de la loi du 10 août concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite (ci-après dénommée «loi sur les sociétés commerciales»).
3. Les opérations de la société absorbée seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2001.
4. Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre aucune action privilégiée n'est émise.
5. Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux membres des conseils d'administration ni aux commissaires aux comptes ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.
6. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.
7. Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties, du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion tels que visés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.
8. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.
9. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:
  - a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
  - b) la société absorbée cesse d'exister,
  - c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.
10. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.
11. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée à partir du jour où la fusion sera devenue effective.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

ALGEST REASSURANCE

Société Anonyme

Pour le Conseil d'Administration

(04528/755/49)

ALGEST INTERNATIONAL

Société Anonyme Holding

Pour le Conseil d'Administration

---

**PANELFUND, Société d'Investissement à Capital Variable - OPCVM.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 33.232.

*Echéance du compartiment PANELFUND-Equilink 5*

Conformément aux dispositions du prospectus de vente et aux conditions d'émission, ce compartiment est arrivé à échéance le 3 octobre 2001 et est entré de plein droit en liquidation.

Le prix de remboursement s'élève à EUR 195,68 par action.

A partir du 3 octobre 2001, les actionnaires dudit compartiment sont invités à présenter leurs actions aux guichets des établissements suivants:

\* en Belgique:

FORTIS BANQUE

\* au Grand-Duché de Luxembourg:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Le remboursement sera effectué, sans frais (hormis la taxe de bourse).

(04531/584/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**UCHIMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 17.561.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 octobre 2001 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 1998, 1999, 2000 et 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04413/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**THREE ARROWS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 35.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 25 octobre 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (04426/029/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**BOND UNIVERSALIS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.223.

**SEN MON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.176.

**PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.128.

Les conseils d'administration de BOND UNIVERSALIS, SEN MON FUND et de PAM (L), (ci-après les «Sociétés») ont décidé de fusionner les Sociétés avec effet au 11 décembre 2001. La fusion s'opérera par absorption de BOND UNIVERSALIS et de SEN MON FUND par PAM (L) suivant le projet de fusion qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 6 octobre 2001.

PAM (L), la société absorbante, restera une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, constituée selon la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif soumise aux dispositions de la partie I de cette loi.

Les conseils d'administration des Sociétés considèrent que cette décision est nécessaire dans la mesure où la fusion des Sociétés permettra de rationaliser les procédures administratives et de gestion et ainsi de réduire le coût de fonctionnement des Sociétés en les regroupant sous une seule entité juridique, capable d'accueillir tous les compartiments existant actuellement dans les Sociétés.

PAM (L) comportera à la date de la fusion dix compartiments offrant aux actionnaires des Sociétés une plus grande diversité dans le choix des investissements et davantage de flexibilité lors du passage d'un compartiment à un autre.

La fusion aura les incidences suivantes sur les sociétés concernées:

#### a) PAM (L)

La fusion se traduira par le lancement des quatre compartiments suivants dans la société absorbante:

- PAM (L) BONDS UNIVERSALIS
- PAM (L) BONDS HIGHER YIELD
- PAM (L) EQUITIES JAPAN
- PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH

Les actionnaires ne seront pas appelés à se prononcer sur la fusion par absorption, à moins que 5% des actionnaires ne le requièrent aux termes de l'article 264 c) de la loi sur les sociétés commerciales.

#### b) BOND UNIVERSALIS

Les compartiments existants dans BOND UNIVERSALIS à savoir BOND UNIVERSALIS CLASSIC et BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD seront absorbés par les compartiments PAM (L) BONDS UNIVERSALIS, respectivement PAM (L) BONDS HIGHER YIELD.

BOND UNIVERSALIS est une Sicav régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 alors que les deux compartiments existants, BOND UNIVERSALIS CLASSIC et BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, ont pour politique d'investissement d'investir principalement en valeurs mobilières à revenu fixe, obligations domestiques ou internationales à court, à moyen ou à long terme, y compris les obligations à coupon zéro, les obligations à taux d'intérêt fixe ou variable, les obligations convertibles ou assorties de warrants, indexées ou échangeables et plus généralement toute valeur mobilière représentative d'une émission obligataire.

BOND UNIVERSALIS CLASSIC se limite principalement à des valeurs mobilières émises ou garanties par des emprunteurs de qualité supérieure ou égale à une notation correspondant à BBB- chez Standard & Poor's ou/et à Baa3 chez Moody's.

BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD peut s'étendre à des valeurs mobilières à haut rendement qui offrent un potentiel d'appréciation supérieur à celui de placements classiques, mais qui peuvent présenter une volatilité plus élevée ainsi qu'un risque quant à la capacité du débiteur d'honorer intégralement ses obligations.

La fusion n'apportera pas de modification à la politique d'investissement des compartiments existants de BOND UNIVERSALIS.

Dans le contexte de cette fusion, les actionnaires de BOND UNIVERSALIS (ci-après, la «Société») sont par la présente convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 7 novembre 2001 à 14.00 heures à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- Approuver la fusion par absorption de la Société avec PAM (L), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg après avoir entendu
  - (i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 6 octobre 2001,
  - (ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de PAM (L), s'il y a lieu,
- Approuver ce projet de fusion comprenant l'attribution d'actions des classes concernées dans PAM (L) en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans PAM (L) (tel que plus amplement décrit ci-après).
  - Les avoirs du compartiment BOND UNIVERSALIS CLASSIC seront transférés au compartiment PAM (L) BONDS UNIVERSALIS en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;
  - Les avoirs du compartiment BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD seront transférés au compartiment PAM (L) BONDS HIGHER YIELD en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;
  - Le rapport d'échange pour les actions de la classe A, de la classe B, de la classe C et de la classe D du compartiment BOND UNIVERSALIS CLASSIC est de une action de la classe correspondante dans le compartiment PAM (L) BONDS UNIVERSALIS pour une action dans l'ancien compartiment.
  - Le rapport d'échange pour les actions de la classe A, de la classe B, de la classe C et de la classe D du compartiment BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD est de une action de la classe correspondante dans le compartiment PAM (L) BONDS HIGHER YIELD pour une action dans l'ancien compartiment.
- Décider que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans PAM (L) aux actionnaires de la Société, toutes les actions de la Société en émission seront annulées et que la Société sera dissoute;

- Approuver que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de PAM (L) pour l'exécution du projet de fusion qui devra devenir effectif le 11 décembre 2001.

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires pour inspection et des copies peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société et au siège social de PAM (L):

- le projet de fusion;
- les comptes annuels de la Société et de PAM (L) pour les trois derniers exercices;
- les derniers rapports semi-annuels de la Société et de PAM (L) au 30 juin 2001;
- le rapport des conseils d'administration de la Société et de PAM(L);
- le rapport de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. relatif au projet de fusion.

### c) SEN MON FUND

Les compartiments existants dans SEN MON FUND à savoir SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH et SEN MON FUND-GROWASIA seront absorbés par les compartiments PAM (L) EQUITIES JAPAN, respectivement PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH.

SEN MON FUND est une Sicav régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 alors que les deux compartiments existants, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH et SEN MON FUND-GROWASIA, ont pour politique d'investissement d'investir en valeurs mobilières axées économiquement sur le Japon, respectivement en valeurs mobilières axées économiquement sur l'Asie à l'exception du Japon.

La fusion aura pour effet une modification de la politique d'investissement de SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH en ce sens que le compartiment PAM (L) EQUITIES JAPAN investira principalement en actions de sociétés japonaises et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés. Sont assimilées les autres sociétés qui ont au Japon une part significative de leurs actifs, activités, centres de profits ou centres de décision.

La fusion aura pour effet une modification de la politique d'investissement de SEN MON FUND GROWASIA en ce sens que le compartiment PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH investira principalement en actions de sociétés asiatiques et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés, à l'exception des sociétés japonaises. Sont assimilées les autres sociétés qui ont en Asie, à l'exception du Japon, une part significative de leurs actifs, activités, centres de profits ou centres de décision.

Dans le contexte de cette fusion, les actionnaires de SEN MON FUND (ci-après, la «Société») sont par la présente convoqués à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 7 novembre 2001 à 14.30 heures à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

- Approuver la fusion par absorption de la Société avec PAM (L), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg après avoir entendu
  - (i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 6 octobre 2001,
  - (ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de PAM(L), s'il y a lieu,
- Approuver ce projet de fusion comprenant l'attribution d'actions dans PAM (L) en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des actions de la Société (tel que plus amplement décrit ci-après).  
Les avoirs du compartiment SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH seront transférés au compartiment PAM (L) EQUITIES JAPAN en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;  
Les avoirs du compartiment SEN MON FUND-GROWASIA seront transférés au compartiment PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;  
Le rapport d'échange pour les actions du compartiment SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH est de une action de la classe correspondante dans le compartiment PAM (L) EQUITIES JAPAN pour une action dans l'ancien compartiment.  
Le rapport d'échange pour les actions du compartiment SEN MON FUND-GROWASIA est de une action de la classe correspondante dans le compartiment PAM (L) EQUITIES ASIAN GROWTH pour une action dans l'ancien compartiment.
- Décider que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans PAM (L) aux actionnaires de la Société, toutes les actions de la Société en émission seront annulées et que la Société sera dissoute;
- Approuver que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de PAM (L) pour l'exécution du projet de fusion qui devra devenir effectif le 11 décembre 2001.

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires pour inspection et des copies peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société et au siège social de PAM (L):

- le projet de fusion;
- les comptes annuels de la Société et de PAM (L) pour les trois derniers exercices;
- les derniers rapports semi-annuels de la Société et de PAM (L) au 30 juin 2001;
- le rapport des conseils d'administration de la Société et de PAM (L);
- le rapport de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., relatif au projet de fusion.

*Conditions de quorum, de vote et de participation à l'assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires des Sociétés sont informés, que:

1) Un quorum de 50% des actions en émission est nécessaire pour que l'assemblée générale extraordinaire puisse délibérer valablement et les résolutions seront approuvées par une majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

2) Au cas où le quorum n'est pas atteint à l'assemblée générale extraordinaire, une nouvelle assemblée est convoquée qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions pourront être prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

3) Un actionnaire peut participer et voter en personne à l'assemblée ou peut nommer un mandataire pour participer et voter en son nom. Ce mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la société. Les procurations peuvent être obtenues au siège de la société.

4) Afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée auprès de PETERCAM S.A., 19, place Sainte-Gudule, B-1000 Bruxelles ou de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

5) Les actionnaires des Sociétés sont informés que le prospectus de PAM (L) dans sa teneur après fusion est mis à la disposition des actionnaires à la BANQUE DE LUXEMBOURG.

6) Suite à l'opération de fusion, les détenteurs de certificats représentatifs d'actions de l'une ou de l'autre catégorie d'actions de BOND UNIVERSALIS et de SEN MON FUND devront déposer leurs certificats auprès de PETERCAM S.A., 19, place Sainte-Gudule, B-1000 Bruxelles ou de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, pour être échangés contre des actions de PAM (L).

Jusqu'au 6 novembre 2001, les actionnaires des compartiments BOND UNIVERSALIS CLASSIC, BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH et SEN MON FUND-GROWASIA peuvent demander le remboursement de leurs actions sans application d'un droit de sortie.

Les actionnaires des compartiments BOND UNIVERSALIS CLASSIC, BOND UNIVERSALIS HIGHER YIELD, SEN MON FUND-JAPANESE GROWTH et SEN MON FUND-GROWASIA sont avisés qu'aucun droit de sortie n'est prélevé en cas de demande de remboursement à l'exception du compartiment SEN MON FUND-GROWASIA pour lequel un droit de sortie de 0,5% maximum peut en principe être prélevé.

I (04479/755/169)

**INGEBORG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.481.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 octobre 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions
2. Conversion de la devise du capital en EURO, de sorte que le capital s'élève désormais à EURO 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale
3. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

I (04510/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SICOR HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 72.329.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mercredi 24 octobre 2001 à 12.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (04512/546/18)

*Le Conseil d'Administration.*



**MIROS INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 73.638.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mercredi 24 octobre 2001 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04513/546/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CORIS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 70.658.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mercredi 24 octobre 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (04514/546/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FALKE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 75.221.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mercredi 24 octobre 2001 à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04515/546/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FIM SHORT TERM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.468.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

se tiendra le jeudi 25 octobre 2001 11.30 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des banques suivantes:

Au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

En Belgique: FORTIS BANQUE

L'assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (04516/584/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**USCO INDUSTRIAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.982.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *October 22, 2001* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of August 22, 2001 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (04269/795/14)

*The Board of Directors.*

---

**HIVESTA S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.691.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *October 15, 2001* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2001.
3. Ratification of the co-option of a Director.
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
6. Miscellaneous.

II (04330/795/17)

*The Board of Directors.*

---

**BRIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.475.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *16 octobre 2001* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (04331/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DENTONI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 octobre 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04333/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FARID HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.621.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 octobre 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Suppression de la valeur nominale des actions.
5. Conversion de la devise du capital en EURO de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 74.368,05 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et cinq cents).
6. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 631,95 (six cent trente et un euros et quatre-vingt-quinze cents) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 74.368,05 (soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et cinq cents) à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles.
7. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
8. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.
9. Divers.

II (04336/795/26)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERAS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.920.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *October 15, 2001* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1999 and 2000.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

II (04337/795/16)

*The Board of Directors.*

---

**MENELAUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.943.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 octobre 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (04338/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUXOL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.277.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 octobre 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Autorisation au Conseil d'Administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social et du capital autorisé en EURO, d'augmenter le capital social et le capital autorisé, d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence.
6. Divers.

II (04342/534/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 71.472.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 octobre 2001 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (04344/029/18)

*Le Conseil d'administration.*

---

**AMBOISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.963.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 octobre 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04345/029/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JORANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 21.220.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 octobre 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04363/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HERALDA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 15.872.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 octobre 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (04394/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LESKA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 21.222.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 octobre 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
4. Divers.

II (04395/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.040.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 17 octobre 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04403/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**LION INTERACTION, Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.100.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 15 octobre 2001 à 12.00 heures, dans les bureaux de BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, avec notamment à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la fusion par absorption de LION INTERACTION par LION-FORTUNE, une société d'investissement à capital variable, constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

Après avoir entendu

- Le rapport du Conseil d'Administration qui explique et justifie le projet de fusion,
  - Le rapport de l'expert indépendant qui a été établi, conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, Luxembourg,
- et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de LION-FORTUNE, s'il y a lieu.

Le projet de fusion précise notamment l'attribution d'actions des compartiments / classes concernés de LION-FORTUNE en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chaque compartiment de LION INTERACTION aux compartiments / classes d'actions correspondants de LION-FORTUNE ayant une politique d'investissement similaire à celle du compartiment absorbé, sur base d'un rapport d'échange spécifié ci-après:

*Compartiments absorbés*

LION INTERACTION AMERIQUE  
LION INTERACTION ASIE-PACIFIQUE  
LION INTERACTION EUROPE

*Compartiments absorbants*

LION-FORTUNE / NORTH AMERICAN EQUITIES  
LION-FORTUNE / ASIAN PACIFIC EQUITIES  
LION-FORTUNE / EUROPEAN EQUITIES

*Rapport d'échange*

Le nombre d'actions de la classe A de LION-FORTUNE attribué aux actionnaires de LION INTERACTION sera calculé en divisant par 100 le produit suivant:

Nombre d'actions de LION INTERACTION détenues x prix par action de ce compartiment au jour de la fusion.

Les actionnaires se verront attribuer un nombre entier d'actions, le solde étant remboursé à l'actionnaire.

Une publication ultérieure renseignera des résultats de la fusion et notamment des rapports et modalités d'échange déterminés.

*Date d'effet de la fusion*

La date d'effet de la fusion, c'est-à-dire la date à laquelle la fusion devient effective /ci-après la «date d'effet») est le 14 décembre 2001 ou toute autre date déterminée par l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LION INTERACTION.

2. Décision que, suite à la fusion par absorption de LION INTERACTION par LION-FORTUNE, toutes les actions de LION INTERACTION en émission seront annulées et que la société sera dissoute sans liquidation.
3. Quitus aux administrateurs de LION INTERACTION pour l'accomplissement de leur mandat allant du 25 avril 2001 à la Date d'effet.
4. Divers.

Les procurations sont à adresser à BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. avant le 12 octobre 2001.

II (04409/755/45)

*Le Conseil d'Administration.*

**CAPIFIN S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.948.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 15 octobre 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mai 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance, au Conseil de Surveillance, et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mai 2001.
4. Conversion de la devise du capital de Francs français en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> juin 2001, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

II (04431/005/17)

*La Gérance.*

**ELECTRIS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 22.197.

Les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 16 octobre 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

II (04437/006/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOBELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.734.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu le 16 octobre 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Conversion de la devise du capital en EURO de sorte que le capital social s'élève désormais à EURO 421.418,9
5. Augmentation du capital social à concurrence de EURO 1.081,01 pour le porter de son montant actuel de EURO 421.418,99 à EURO 422.500 par incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles. Le capital est désormais fixé à EURO 422.500 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale
6. Autorisation donnée à deux administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente
7. Divers.

II (04448/795/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**FOCAL POINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 81.476.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui se tiendra le mercredi 17 octobre 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04449/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LAKE INTERTRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.991.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 octobre 2001 à 14 heures dans les bureaux de BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé le 30 juin 2001.
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 30 juin 2001 de la Société d'Investissement à Capital Variable LAKE INTERTRUST.
3. Affectation du résultat.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 30 juin 2001.
5. Renouvellement de leur mandat aux Administrateurs pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002.
6. Renouvellement de son mandat au Réviseur d'Entreprises pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002.
7. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la Société en vue de participer à l'Assemblée au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée.

Les procurations sont à adresser au siège social de la Société avant le 12 octobre 2001 au plus tard.

II (04450/755/25)

*Le Conseil d'Administration.*

**ASSET LIFE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.352.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

de ASSET LIFE- SICAV, qui se tiendra à 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 15 octobre 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice se terminant le 30 juin 2001.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

La présente Assemblée délibèrera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et les décisions seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Pour l'adoption du Point n° 3, les décisions relatives à un compartiment déterminé seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés du compartiment concerné.

Afin d'assister à l'Assemblée du 17 octobre 2001 à 15h00, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs titres 5 jours francs avant l'Assemblée à la ING BANK (LUXEMBOURG) S.A.

II (04473/755/24)

*Le Conseil d'Administration..*